

Les médias palestiniens se félicitent de l'initiative du Premier secrétaire de l'USFP

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9058

Samedi/Dimanche 4-5 Juillet 2020

Plus de 13.000 cas plus tard

Quatre longs mois avec des hauts et des bas Entre espoir et inquiétude

Le Maroc demande officiellement à Amnesty International d'apporter la preuve de ses accusations



Nasser Bourita : *Le Royaume ne peut accepter les allégations contenues dans le rapport du 21 juin sans preuves claires*

Page 4

Exposé de Mohamed Benabdelkader sur le schéma directeur de la transformation digitale du système judiciaire



Intervention du ministre de la Justice devant le Conseil de gouvernement

Page 5

L'ovalie nationale est plus que jamais sur la touche



Par la faute de la FRMR, les équipes marocaines interdites de participer à toute compétition officielle

Page 17



Page 3

Les médias palestiniens se félicitent de l'initiative du Premier secrétaire de l'USFP



La visite du Premier secrétaire, Driss Lachgar, à l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès du Royaume du Maroc, Jamal Al-Shobaki, pour lui faire part du soutien de l'USFP et de sa position qui condamne vigoureusement la décision de l'entité sioniste d'annexer des territoires de Cisjordanie et de la vallée du Jourdain, a été vivement saluée par les

médias palestiniens à l'image de l'Agence de presse palestinienne Wafa.

«Lors de cette rencontre, le Premier secrétaire de l'USFP a mis l'accent sur le rôle historique et vital du Royaume du Maroc, sous la direction de S.M le Roi Mohammed VI, président du Comité Al Qods, dans la défense des droits légitimes du peuple

palestinien, et ses efforts inlassables pour parvenir à une solution pacifique, juste, durable et globale du conflit arabo-israélien, en établissant un Etat palestinien indépendant avec Al Qods comme capitale», écrit l'Agence de presse palestinienne. «Driss Lachgar a saisi cette occasion pour rappeler son soutien à la cause palestinienne et sa défense des droits légitimes du peuple palestinien dans tous les forums internationaux, avant d'annoncer le lancement d'une campagne à grande échelle pour soutenir l'appel de la Palestine aux peuples et aux pays du monde. De même il a souligné l'implication de toute la famille itihadie dans la signature d'une pétition soutenant l'appel palestinien», ajoute l'Agence Wafa qui annonce la tenue d'une conférence nationale réunissant des dirigeants de différents partis marocains, des représentants de divers syndicats et l'ambassadeur Al-Shobaki, pour discuter de la décision de l'entité sioniste et des moyens d'y faire face au niveau africain et international. Ladite conférence, rappelle Wafa, se tiendra via la technologie de visioconférence à cause des restrictions liées à la crise sanitaire.

De leur côté, nos confrères du site

d'information «Alwatanvoice.com» ont tenu à souligner que Driss Lachgar n'a pas manqué de saluer la vague de solidarité internationale et régionale qui pourrait, selon lui, faire pression sur l'entité sioniste et l'obliger à revenir sur cette décision dangereuse. «Le Premier secrétaire de l'USFP a également précisé que cette démarche imprudente et hasardeuse de l'entité sioniste reflète son mépris total de la volonté internationale et des efforts de paix et constitue une grave violation des résolutions et traités des Nations unies», lit-on dans l'article d'«Alwatanvoice».

Le site d'information palestinien évoque, par ailleurs, «des vifs remerciements de l'ambassadeur pour l'initiative de l'USFP dans ces circonstances historiques difficiles», louant les positions fermes du Royaume du Maroc et les positions de Sa Majesté le Roi, président du Comité Al Qods, avant de rappeler qu'au cours de cette rencontre, Jamal Al-Shobaki a fait part à la délégation de l'USFP des derniers développements de la question palestinienne et des diverses actions que l'Autorité palestinienne avait lancées pour mobiliser le soutien international afin de faire face à la politique coloniale israélienne.

L'ouverture des frontières espagnoles aux Marocains conditionnée par la réciprocité

L'Espagne a annoncé vendredi qu'elle ne rouvrira pas ses frontières aux voyageurs venant d'Algérie, du Maroc et de Chine tant que ces pays ne laisseront pas entrer les visiteurs venant d'Espagne.

Le décret permettant l'ouverture des frontières aux quinze pays figurant sur la liste publiée par l'Union européenne le 30 juin devait entrer en vigueur à minuit «dans la nuit de vendredi à samedi», permettant l'entrée effective des résidents de ces Etats, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Mais «dans le cas de la Chine, du Maroc et de l'Algérie, la réouverture des frontières reste conditionnée à une action réciproque de la part de ces pays et à la réouverture de leurs frontières aux résidents en Espagne», précise le ministère.

Les frontières étant fermées, la grande migration de millions de Marocains et d'Algériens résidant en Europe qui chaque été traversent l'Espagne pour passer les vacances dans leur pays d'origine n'a pas eu lieu cette année. En attendant, les postes-frontières terrestres des présides occupés de Sebta et Mellilla resteront fermés, indique le communiqué.

Dans le cas de la Chine, le ministère explique avoir pris en compte les



recommandations de l'Union européenne d'ouvrir les frontières des Etats membres uniquement après «confirmation de l'existence d'un régime de réciprocité de la part du pays asiatique». Une première liste de 15 pays dont les voyageurs peuvent être admis dans l'UE et l'espace Schengen a été publiée

mardi, après de difficiles tractations entre les Etats membres.

La Commission européenne a préconisé d'autoriser sans délai l'entrée des voyageurs venant d'Algérie, Australie, Canada, Géorgie, Japon, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Serbie, Corée du Sud, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, et de Chine

sous condition.

Mais les pays de l'UE restent libres d'appliquer cette recommandation qui sera révisée régulièrement. La Hongrie a, par exemple, annoncé jeudi qu'elle ne comptait pas pour l'instant ouvrir ses frontières à ces pays, tandis que la Slovaquie continue aussi d'imposer des restrictions.

Plus de 13.000 cas plus tard

Quatre longs mois avec des hauts et des bas

Entre espoir et inquiétude



Il était convenu que le nouveau coronavirus n'allait pas disparaître du jour au lendemain. En effet, quatre mois après le premier cas recensé dans le Royaume, le Sars-Cov2 est toujours d'actualité, mais à des proportions inattendues. Jeudi à 18h, le ministère de la Santé annonçait 333 nouveaux cas. Puis 246 contaminations de plus vendredi en milieu de matinée. La courbe épidémiologique au Maroc interpelle, d'autant qu'avec 3.827 cas actifs, on a la fâcheuse impression d'avoir fait un pas en arrière, puisque le pic atteint lors de la période allant du 20 avril au 11 mai a été dépassé. Faut-il s'en inquiéter pour autant ? Non, si l'on en croit le ministère de tutelle.

Après un long mutisme, les autorités sanitaires ont enfin daigné commenter la situation et notamment l'augmentation significative du nombre de cas quotidiens, ainsi que l'apparition de plusieurs clusters, principalement en milieu professionnel. C'était il y a quelques jours, via un communiqué qui se voulait rassurant. « La situation épidémiologique est stable et sous contrôle. L'aug-

mentation du nombre de nouveaux cas est due à l'élargissement de la campagne de dépistage massif précoce, notamment en milieu professionnel », indique en substance ledit communiqué. Le nombre limité de cas graves est également un élément rassurant tout comme la faible proportion des décès (230, vendredi à 10h) et le nombre élevé de rémissions (9.158). En revanche, le fait que 10 régions soient touchées et que 98% des cas détectés sont asymptomatiques est alarmant. Car dans ce cas précis, il est difficile de savoir avec précision quand est ce qu'ils ont commencé à être contagieux. Et du coup, le traçage peut s'avérer compliqué.

A dire vrai, la situation peut pencher d'un côté comme de l'autre. Elle peut empirer mais aussi s'atténuer. Mais vu le relâchement constaté ces derniers jours, on peut craindre le pire. Dans ce sens, l'Association marocaine des maladies auto-immunes et systémiques (AMMAIS) tire la sonnette d'alarme. Via un communiqué, l'AMMAIS pointe du doigt « les dangers, à l'heure du déconfinement, d'un relâchement dans l'utili-

sation des masques, compréhensible psychologiquement mais dangereux ». Un avertissement à l'origine duquel on trouve une publication de l'Académie des sciences américaines datée d'il y a quelques jours. L'étude souligne les risques de l'abandon progressif du masque dans l'espace public. De telles attitudes balairaient d'un revers de la main l'ensemble des efforts entrepris jusqu'ici. Surtout que d'après une autre étude publiée jeudi 2 juillet dans la revue « Cell », la variante dominante du SARS-CoV-2 aujourd'hui dans le monde infecterait plus facilement les cellules que celle qui est apparue à l'origine en Chine, ce qui la rendrait probablement plus contagieuse entre humains. « Il semble que le virus se réplique mieux et puisse être plus transmissible, même si nous en sommes toujours au stade de la tentative de confirmation. Mais il y a de très bons généticiens des virus qui travaillent là-dessus », expliquent les auteurs de l'étude.

A ce stade, il n'est jamais pertinent de porter des conclusions hâtives, mais

comment ne pas lier cette information au retour du confinement en Chine et dans plusieurs villes en Europe. Comme à Lisbonne, ou pas moins de huit quartiers ont été replacés en quarantaine. A cela on pourrait ajouter les clusters apparus dans le sud de l'Italie et plus précisément dans la région de Naples, mais encore les 200 nouveaux clusters de coronavirus en France. Toutefois, il convient de souligner que les gouvernements de ces pays, à l'image du Maroc, se veulent eux aussi rassurants. Par exemple, en France, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a tenu à préciser que « tous les indicateurs montrent que la situation est sous contrôle ». Et d'ajouter : « Il n'y a pas eu de diffusion communautaire, à partir d'un cluster. Les zones d'activité du virus restent cantonnées à des lieux précis ». Cependant, le rebond de l'épidémie n'est pas à exclure. Enfin pas tout de suite. En réalité, si rebond il y a, ce sera plutôt en septembre, selon les scientifiques. Clairement une mauvaise nouvelle en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Chady Chaabi

Le Maroc demande officiellement à Amnesty International d'apporter la preuve de ses accusations

Nasser Bourita : Le Royaume ne peut accepter les allégations contenues dans le rapport du 21 juin sans preuves claires

Le Maroc insiste pour que l'Organisation "Amnesty International" présente une réponse officielle au sujet de son rapport publié le 22 juin 2020 qui comporte des accusations graves et tendancieuses à l'encontre du Royaume, a affirmé, jeudi, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi.

"Le Royaume du Maroc, qui a fait l'objet d'une campagne de diffamation internationale injuste, insiste pour obtenir une réponse officielle de la part de cette Organisation qui prétend défendre les droits de l'Homme : une réponse qui comprend toutes les preuves matérielles auxquelles elle aurait eu recours pour porter préjudice au Maroc", a-t-il précisé dans un communiqué lu à l'issue de la réunion du Conseil de gouvernement.

Soucieux d'obtenir une réponse officielle d'Amnesty International, le chef du gouvernement a envoyé une correspondance à l'Organisation pour qu'elle s'explique sur ces allégations et accusations qu'elle tente de faire porter au Maroc sans preuves, a ajouté le ministre lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre d'État chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Le gouvernement affirme que le Maroc prendra les mesures nécessaires pour défendre sa sécurité nationale, ainsi que pour éclairer l'opinion publique nationale et internationale au sujet de ces allégations rejetées.

Le Royaume réitère son rejet catégorique des derniers rapports d'Amnesty International, étant donné qu'ils sont dictés par un agenda n'ayant aucun lien avec la défense des droits de l'Homme en tant que valeurs universelles, citant à cet effet « ses deux rapports publiés en octobre 2019 et en juin 2020, lesquels vont sciemment à l'encontre de l'histoire et des orientations de la communauté internationale qui ne cesse de saluer et d'apprécier les efforts et les initiatives du Maroc notamment dans le domaine des droits de l'Homme ».

Le Maroc, poursuit le gouvernement, n'est pas sans connaître les motivations de cet acharnement systématique et ses instigateurs qui ne ménagent aucun effort pour nuire aux acquis de la nation en matière de droits de l'Homme et de développement.

Les autorités marocaines avaient demandé à Amnesty International de présenter les preuves supposées, qu'elle a adopté pour élaborer son rapport du 22 juin dernier, comportant des accusations graves et tendancieuses contre le Royaume, en relation avec ses allégations qu'un journaliste marocain aurait été victime d'une opération d'espionnage de la part des autorités marocaines via de multiples attaques de son téléphone en utilisant une technologie de pointe d'une société étrangère.

Après cinq jours, et comme prévu, l'organisation Amnesty International n'a présenté aucune réponse ou preuve de la véracité de ses allégations, note le gouvernement, précisant que face à cet attermoiement qui reflète la confusion et la complicité d'Amnesty Inter-



national, le gouvernement du Maroc ne peut que placer ce rapport dans son contexte réel, à savoir :

- L'acharnement systématique et continu depuis des années contre les intérêts du Maroc et le mépris des avancées et acquis qu'il a réalisés et qui sont reconnus mondialement, notamment dans le domaine des droits de l'Homme. Cet acharnement d'Amnesty a dépassé toutes les limites à travers sa tentative de s'ériger en acteur politique sur la scène marocaine, manipulée dans ce sens par des parties connues et portant des sentiments de haine envers les institutions nationales marocaines.

- En essayant d'instrumentaliser la situation d'un journaliste-stagiaire marocain, AI a prétendu que ce dernier a fait l'objet de l'opération d'espionnage sus-mentionnée. Ce même journaliste-stagiaire est soumis à une enquête judiciaire pour atteinte présumée à la sécurité de l'État, en raison de ses liens avec un officier de liaison d'un pays étranger, dont le Royaume se réserve le droit de ne pas dévoiler sa réelle identité, en conformité avec les us et coutumes de la communauté internationale. Cet officier était derrière des fuites en juillet 2013 au sujet de sa réelle identité. Il était en poste sous couvert diplomatique depuis 1979 dans plusieurs régions de tensions à travers le monde.

Le Conseil de gouvernement, réuni sous la présidence du chef du gouvernement, Saïd Dine El Otmani, a débattu à la fin de ses travaux du rapport d'Amnesty International du 22 juin dernier.

S'exprimant lors de la même conférence de presse tenue à l'issue du Conseil de gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains

résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé que la non présentation par Amnesty International (AI) de preuves concernant les allégations contenues dans son dernier rapport publié le 22 juin 2020, amène le Maroc à s'interroger sur le contexte de ce rapport.

Il a, en outre, souligné que le Maroc avait demandé, depuis cinq jours, à Amnesty International de fournir ces preuves mais celle-ci n'a présenté aucune réponse jusqu'à l'heure, notant que le Royaume ne peut accepter les allégations contenues dans ce rapport sans preuves claires.

Il a ajouté que cette organisation devra assumer sa responsabilité si elle ne dispose pas des preuves nécessaires, et devra cesser d'adopter cette approche qui ne repose que sur la diffamation sans preuves à l'appui.

"Si cette organisation ne veut pas fournir au Maroc les preuves appuyant son rapport, elle devra les présenter au monde lors d'une conférence de presse", a insisté Nasser Bourita, relevant qu'il est possible de prouver ce que cette organisation prétend à propos de l'infiltration du téléphone portable d'un journaliste-stagiaire, et ce de manière scientifique en recourant aux laboratoires spécialisés.

Il a également souligné que le Royaume dispose d'établissements nationaux opérant dans ce domaine, en particulier le Centre de veille, de détection et de réponse aux attaques informatiques relevant de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information, notant que ce centre a déjà émis cinq avis à l'adresse de tous les citoyens marocains les mettant en garde contre la possibilité d'exploitation de leurs smartphones, notamment à travers les systèmes auxquels l'organisation fait référence.

Le responsable a, en outre, affirmé que ce

qui se passe actuellement vient s'ajouter au traitement "non professionnel" réservé par Amnesty International au Maroc depuis des années, et ce par le biais d'un ciblage continu et systématique du Royaume à travers des rapports et des données publiés par cette organisation, faisant observer qu'au cours des six premiers mois de cette année, neuf rapports ont été publiés concernant le Maroc, et que 72 documents concernant le Royaume ont été publiés de 2016 à nos jours, en plus des campagnes internationales et médiatiques le ciblant.

Il a aussi affirmé l'ouverture continue du Maroc sur les organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, soulignant que le Royaume exige que ces organisations travaillent avec professionnalisme et crédibilité et qu'elles établissent leurs rapports dans le cadre d'un dialogue et sur la base de procédures, de preuves, et de questions claires et concrètes.

Nasser Bourita a réitéré, dans ce contexte, le rejet par le Maroc de la méthode avec laquelle Amnesty International travaille en ce qui concerne les affaires intéressant le Royaume, "car elle n'interagit jamais avec les autorités marocaines et ses sources demeurent toujours anonymes, en plus du recours à la diffamation médiatique avant la publication de chaque rapport".

Le ministre a fait savoir que le Maroc a remarqué cela en 2014 lors de la campagne lancée par cette organisation contre la torture, comme il le remarque aujourd'hui après l'établissement d'un rapport sans aucune interaction avec le gouvernement marocain et sa publication dans un ensemble de supports médiatiques dans le but de nuire à la réputation et à l'image du pays.

Exposé de Mohamed Benabdelkader sur le schéma directeur de la transformation digitale du système judiciaire

Intervention du ministre de la Justice devant le Conseil de gouvernement

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a présenté un exposé sur le schéma directeur de la transformation digitale du système judiciaire au Maroc, lors du Conseil de gouvernement tenu, jeudi à Rabat, sous la présidence du chef du gouvernement, Saâd Dine El Otmani.

Lors de son intervention, il a souligné que ce schéma permettra de se doter d'un document écrit, officiel et de référence contenant une vision stratégique prospective, et un programme de travail clair et précis pour tous les intervenants dans ce grand chantier stratégique, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, dans un communiqué lu à l'issue de la réunion du Conseil.

Ce schéma est basé sur cinq référentiels, à savoir les Hautes orientations Royales contenues dans les différents discours et messages de S.M le Roi, les principes constitutionnels, notamment ceux liés au droit à un procès équitable et à un jugement rendu dans un délai raisonnable et à l'égalité entre tous les citoyens dans l'accès aux services publics et les engagements du gouvernement contenus dans le programme gouvernemental 2016-2021 relatifs à la modernisation de l'administration judiciaire, a souligné le ministre.

Il s'inscrit également en droite ligne des recommandations de la Charte de réforme du système judiciaire, des dispositions législatives relatives à la réforme de l'administration, en particulier celles



contenues dans le Plan national de la réforme de l'administration 2018-2021 ayant trait à la simplification et la numérisation des procédures et à l'amélioration des prestations fournies aux justiciables, a-t-il précisé.

Le ministre a ajouté que ce schéma se fixe trois objectifs stratégiques visant une justice simplifiée, accessible, efficace, et ouverte, un service judiciaire consacrant le respect des droits fondamentaux des justiciables et un tribunal intelligent tirant profit des nouvelles technologies pour promouvoir la qualité de ses prestations et à même de réaliser la sécurité juridique et

judiciaire des justiciables et d'aider à la prise de décision et à l'accélération de l'opération judiciaire.

Pour le succès de la mise en œuvre de ce Plan, le ministre de la Justice a indiqué qu'un ensemble de mécanismes et de piliers fondamentaux ont été adoptés, dont le pilier législatif visant à réglementer l'utilisation des moyens technologiques au sein du système judiciaire, en plus d'autres piliers tels que l'assurance, la formation et la communication, tout en définissant quatre domaines pour cette mise en œuvre, à savoir la facilitation de l'accès à la jus-

te, la simplification des mesures et des procédures, le procès à distance et la diffusion de l'information juridique et judiciaire. Et d'ajouter que cela se fera dans le cadre de six programmes comprenant un total de 22 projets : le portail intégré d'accès à la justice, la généralisation de l'échange électronique de documents, la gestion dématérialisée du dossier judiciaire, l'adoption de technologies numériques dans la gestion des audiences et la numérisation des décisions judiciaires et de leur mise en œuvre ainsi que la diffusion de l'information juridique et judiciaire.

Rapatriement d'un nouveau groupe de Marocains bloqués en Egypte

150 personnes débarquées à Béni Mellal



Quelque 150 Marocains bloqués en Egypte suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, ont été rapatriés, jeudi, depuis l'aéroport international du Caire à destination de Béni Mellal.

Assurée par un vol de Royal Air Maroc (RAM), cette opération humanitaire a été supervisée en coordination avec les autorités égyptiennes, par l'ambassade du Maroc au Caire, en vue d'assurer un retour en toute sécurité des citoyens marocains bloqués en Egypte depuis mars dernier.

Elle a bénéficié particulièrement à des citoyens détenteurs de visas de court séjour en situation de vulnérabilité, notamment des personnes malades, âgées ou ayant subi des opérations chirurgicales. Plusieurs bénéficiaires de cette opération humanitaire ont exprimé leur joie de retourner au Maroc ainsi que leurs sincères remerciements et gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour cette généreuse initiative.

Ils ont également remercié les services consulaires de l'ambassade du Royaume au Caire pour

la solidarité et les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour assurer le succès de cette opération humanitaire.

Dans une déclaration à la MAP, l'ambassadeur du Maroc au Caire, Ahmed Tazi, a déclaré que l'opération de rapatriement des Marocains bloqués en Egypte, dont la majorité sont des personnes âgées, des femmes et des nourrissons, s'est déroulée dans de "bonnes conditions" et dans le plein respect des mesures préventives sanitaires en vigueur.

Il a ajouté que cette opération de rapatriement s'est déroulée selon des "critères transparents" après une étude attentive de l'ensemble des 510 demandes, rappelant que les personnes choisies pour bénéficier de cette initiative humanitaire répondent aux critères fixés par les services consulaires.

Les allégations algéro-polisariennes mises à nu devant le CDH

Les violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf dénoncées par le Maroc



La délégation marocaine à la 44^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève a mis à nu, jeudi, les contrevérités et les allégations fallacieuses colportées par un groupuscule hostile à l'intégrité territoriale du Royaume, et dont les membres sont eux-mêmes dénoncés pour leurs violations des droits de l'Homme.

Dans un droit de réponse, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a déploré "les tentatives répétitives, malintentionnées et politiquement motivées visant à attaquer le Maroc, en vain,

dans son intégrité territoriale".

"Cette tentative émanant d'un petit groupe hostile et ne représentant que lui-même illustre une fois de plus l'irrespect par ces pays pour ce Conseil, eu égard aux mensonges et interprétations tendancieuses contenues dans cette déclaration, au mépris des rapports, dont celui du Secrétaire général de l'ONU, qui a mis à nu des violations massives des droits des séquestrés dans les camps de Tindouf, sous le contrôle de l'Algérie et des séparatistes", a-t-il enchaîné.

Le diplomate marocain a relevé que depuis plusieurs sessions, ce petit groupe se

rétrécit de manière très significative, grâce à la prise de conscience quant au caractère politiquement motivé de ses principaux instigateurs.

Invitant "les membres du Conseil à consulter attentivement la liste des membres de ce petit groupe, désormais isolé, et dont l'activisme est sans impact sur les travaux du Conseil", il a fait observer que "le paradoxe est que ces mêmes animateurs sont connus pour les graves exactions et violations des droits de l'Homme, dans leurs pays respectifs, et qui pour l'essentiel font non seulement l'objet de rapports devant ce Conseil, mais sont soumis à certaines de ses procé-

dures les plus intrusives".

"Le contenu de la déclaration du petit groupe hostile, vu son caractère mensonger, ne mérite pas de réponse quant à ses affirmations politiquement motivées, mais ma délégation rappelle à ses initiateurs que la Résolution 1514 stipule le caractère sacré de l'intégrité territoriale des Etats, qu'ils violent sans retenue par le contenu de leur déclaration", a-t-il poursuivi.

Le Maroc, a affirmé Omar Zniber, "les invite à s'informer, autant qu'ils le désirent, sur ses infrastructures médicales dans les provinces du Sud et sur sa réponse à la crise du Covid-19, considérée à maints égards comme exemplaire sur le plan international, ce qui annule avec éclat leurs assertions sur la situation sanitaire dans mon pays et ses provinces du Sud".

"Quant aux affabulations sur les prisonniers politiques, il n'y en a guère au Maroc, à la différence de ce qui existe dans la plupart des pays qui s'attaquent au Royaume par cette déclaration, et qui sont d'ailleurs dénoncés au plan international pour des attestations massives des défenseurs des droits de l'Homme, de journalistes et d'éminents représentants de la société civile dans leurs pays respectifs", a-t-il affirmé. Et de souligner que "ces éléments à eux seuls vident de tout sens les attaques à l'encontre de mon pays".

Il a rappelé, en outre, que le Royaume du Maroc a été considéré de manière formelle et officielle comme l'un des pays s'étant le mieux manifesté en 2019 en matière de progrès et de réformes substantielles dans la promotion et le respect des droits de l'Homme de par le monde, comme on le peut le relever dans le rapport officiel du Comité des droits de l'Homme.

Les présidents des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab remettent les pendules à l'heure

Les présidents des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, Sidi Hamdi Ould Errachid et Yenja El Khattat, ont dénoncé la propagande menée par l'Algérie et le Polisario pour tenter de priver les populations des deux régions des bénéfices du développement, soulignant que l'Algérie doit être interpellée sur sa politique de diversion et de désinformation visant à détourner l'attention sur le drame des personnes séquestrées à Tindouf.

Dans une lettre adressée au Haut-commissaire des droits de l'Homme de l'ONU, Michelle Bachelet Jeria, les présidents des deux régions rejettent catégoriquement

les allégations et les mensonges véhiculés par l'Algérie et le Polisario sur la situation des droits de l'Homme dans le Sahara marocain, "où nous vivons et gérons quotidiennement les affaires de ses habitants".

Ils ont souligné que leur décision de rédiger cette lettre découle de leur parfaite connaissance de la situation prévalant dans leurs circonscriptions électorales, de par leurs responsabilités et au vu de la légitimité démocratique et de la représentativité réelle née des urnes dont ils disposent, et eu égard à leur appartenance au Sahara ainsi que leur maîtrise de la réalité sur le terrain dans ses dimensions humaines, culturelles

et historiques.

Vous n'êtes pas sans savoir, écrivent-ils à l'adresse de Michelle Bachelet, que le Sahara marocain fait l'objet d'un conflit vieux de près de 50 ans, que l'Algérie tente de faire durer dans le temps en tant que principale partie prenante qui manipule le Polisario pour faire diversion et induire en erreur l'opinion publique internationale à travers l'exploitation honteuse du thème des droits de l'Homme à des fins purement politiques.

Sidi Hamdi Ould Errachid et Yenja El Khattat relèvent que leur statut représentatif et leur appartenance sahraoui, en plus des longues années passées dans

les camps de la misère à Tindouf où il a occupé plusieurs fonctions au sein du Polisario avant de regagner le Maroc comme des milliers d'autres individus dont des fondateurs du mouvement séparatiste (pour le cas du président de la région de Dakhla-Oued Eddahab), leur confèrent la légitimité d'attirer l'attention, en toute connaissance de cause, sur les desseins de cette exploitation immorale des droits de l'Homme et des instances de l'ONU en charge de ce dossier, par l'Algérie et le Polisario qui traînent un lourd passif dans le domaine des violations des droits de l'Homme et de la répression des libertés.

Dans le cadre de cette stra-

tégie de désinformation qui vise le Royaume du Maroc, ont-ils relevé, ces deux parties manipulent certains jeunes qui ne disposent d'aucun soutien parmi la population sahraoui locale pour créer des tensions de façon délibérée tout en tentant de leur donner une dimension démesurée à travers les supports de la propagande séparatiste et faire croire à des violations et événements imaginaires des droits de l'Homme en vue d'induire en erreur l'opinion publique internationale.

Les présidents des deux régions dénoncent ces allégations et insistent sur le caractère normal de la situation des droits de l'Homme dans le Sa- ➤➤

►► Sahara marocain, précisant que la population locale bénéficie d'une protection réelle à travers les garanties constitutionnelles et un cadre juridique et institutionnel national conforme aux engagements internationaux du Maroc.

Ainsi, et s'agissant des droits politiques, ont-ils expliqué, les Sahraouis adhèrent de façon libre aux partis politiques et aux associations et participent massivement et en toute liberté aux différentes échéances référendaires et électorales, avec un taux de participation de 70% qui dépasse la moyenne nationale (52%), ce qui ôte toute crédibilité aux allégations du mouvement séparatiste sur sa prétendue représentation des habitants du Sahara marocain, sachant que les Sahraouis occupent d'importantes responsabilités au niveau officiel et dans la sphère publique.

S'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, ils ont relevé que la population locale contribue à la réalisation d'ambitieux projets de développement visant à faire de cette partie du territoire national un véritable pôle de développement et de coopération régionale et internationale.

Doté d'une enveloppe budgétaire d'environ 8 milliards de dollars, le nouveau modèle de développement dans les provinces du Sud constitue un véritable levier pour le progrès dans ces régions à travers le lancement de grands projets tels que des unités industrielles, des pôles technologiques, un port à Dakhla, une centrale éolienne et solaire, une unité de dessalement d'eau, des barrages, ont-ils rappelé, ajoutant que les opérateurs économiques sahraouis prennent part activement à la concrétisation de ces chantiers phares.

Ces énormes projets et investissements soutenus par la population et supervisés par les deux conseils régionaux, outre des accords de développement et de coopération signés avec divers acteurs étrangers, réfutent incontestablement les illusions véhiculées par la propagande algéro-polisarienne concernant l'exploitation des ressources naturelles du Sahara marocain, ont affirmé Sidi Hamdi Ould Errachid et Yenja El Khattat.

Ils ont indiqué que la tenue de plu-



sieurs manifestations internationales et régionales de nature diplomatique, économique, culturelle et sportive atteste de la crédibilité de cette dynamique de développement et de l'intérêt croissant pour ces deux régions, faisant savoir que des milliers de visiteurs étrangers ont participé à ces événements.

"Cette réalité montre la fausseté des allégations du Polisario, qui décrit le Sahara marocain comme une région fermée", ont-ils affirmé.

Ils ont assuré que le Haut-commissaire aux droits de l'Homme est bien conscient que l'élan de développement que les deux régions connaissent actuellement est aux antipodes des objectifs des autres parties à ce conflit.

Ils ont expliqué que l'Algérie et le Polisario tentent à tout prix de changer la réalité sur le terrain par la diffamation et les tentatives de déstabilisation, soulignant que cette position met le Maroc devant un besoin urgent et légitime de faire face à ces plans hostiles, sans aucun recul par rapport à ses choix et engagements, et de poursuivre ses efforts pour renforcer l'Etat de droit, protéger les droits de l'Homme et maintenir la sécu-

rité publique et la sûreté des personnes et des biens publics et privés.

Sidi Hamdi Ould Errachid et Yenja El Khattat ont également exprimé leur ferme condamnation quant à la propagande trompeuse menée par l'Algérie et son rejeton le Polisario visant à priver la population de la région de cette dynamique de développement. Ils ont aussi regretté la diffusion de cette propagande au sein de certains organes, en particulier le Conseil des droits de l'Homme, par des voies hostiles et des régimes répressifs connus pour leurs violations avérées des droits humains.

Ils n'ont pas manqué l'occasion d'exprimer au Haut-commissaire leur profonde préoccupation "face à l'incapacité de protéger nos frères détenus à Tindouf, dans le sud de l'Algérie, une zone hors-la-loi", compte tenu du désaveu de l'Algérie quant à ses obligations et responsabilités conformément aux exigences des droits de l'Homme internationaux et du droit international humanitaire, en plaçant ses pouvoirs judiciaires entre les mains du Polisario, une situation déjà condamnée par le Comité des droits de l'Homme en juillet 2018.

Pour les présidents des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, il est grand temps de tenir l'Algérie, la force qui séquestre les Sahraouis, responsable de cette grave violation qui "laisse nos sœurs et nos frères en dehors de tout cadre gouvernemental, juridique et institutionnel de protection" et sans aucun accès à des voies efficaces de recours à la justice afin de se prononcer sur les violations dont ils souffrent il y a plus de quatre décennies.

Ils ont ainsi condamné cette réalité scandaleuse, en particulier le silence obscur qui l'entoure, "alors que nous comptons sur vous pour tenir compte de cette situation tragique qui appartient à une époque révolue", en responsabilisant l'Algérie qui ne peut continuer à orchestrer une propagande trompeuse pour dissimuler la réalité dramatique des camps de Tindouf.

En conclusion, Sidi Hamdi Ould Errachid et Yenja El Khattat ont demandé au Haut-commissaire aux droits de l'Homme de transmettre leur témoignage et leur appel à l'opinion publique ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Soutien parlementaire nicaraguayen au Plan d'autonomie

L'initiative marocaine d'autonomie au Sahara constitue une base "réaliste et importante" pour le règlement de ce différend régional, ont affirmé des parlementaires nicaraguayens à l'occasion de la création du groupe d'amitié parlementaire Nicaragua-Maroc.

Dans un communiqué, le groupe d'amitié Nicaragua-Maroc à l'Assemblée nationale (Parlement) a exprimé son soutien aux efforts du Royaume du Maroc pour la recherche d'une solution politique afin de résoudre ce différend régional, et considère que l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc en 2007 "est réaliste et constitue une étape importante pour parvenir à un règlement négocié à ce différend".

"La résolution de ce différend politique contribuera à la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration, c'est pourquoi, depuis l'Amérique centrale, nous saluons tout effort de dialogue et de développement régional", a sou-

gné la présidente du groupe d'amitié parlementaire, Wendy Maria Guido, citée dans le communiqué.

Saluant les initiatives du Maroc en faveur de la promotion de la coopération Sud-Sud et ses efforts pour aider les pays africains dans leurs politiques de lutte contre la pandémie de Covid-19, les parlementaires nicaraguayens ont appelé à renforcer la coopération entre le Maroc et les pays d'Amérique centrale à travers la concrétisation de la coopération Sud-Sud.

La création de ce groupe, composé de parlementaires de différents partis politiques de ce pays d'Amérique centrale, vise à renforcer la coopération interparlementaire et le rapprochement entre les deux pays.



Le Maroc appelle l'Unesco à plancher sur un multilatéralisme innovant, pragmatique et inclusif



Samir Addahre
*Placer l'humain
au cœur de
toute action*



Le Maroc a appelé, jeudi à Paris, lors de la plénière de la 209^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à un multilatéralisme innovant, pragmatique et inclusif qui place l'humain au cœur de son action.

Comment se préparer à l'après Covid-19 et avec quels outils ? Alors que le monde se doit de relever plusieurs défis, en raison de l'impact et des conséquences d'une pandémie dont les effets sont aujourd'hui incalculables, le Maroc souhaite que la réflexion collective soit engagée dès maintenant pour « un multilatéralisme innovant, pragmatique et inclusif qui place l'humain au cœur de son action », a indiqué l'ambassadeur, délégué permanent du Maroc auprès de l'UNESCO, Samir Addahre, devant ses pairs.

En cette période de grands bouleversements, celle-ci doit répondre aux attentes des Etats membres et aux aspirations de leurs peuples au développement durable, à une coopération et des partenariats internationaux solides, basés sur la solidarité, le respect et la dignité, a indiqué le diplomate marocain, lors de cette réunion, en présence de la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay.

« Redéfinir principalement le rôle de l'éducation à travers l'établissement des fondements de l'avenir, repenser les politiques éducatives, climatiques et sociales post-Covid-19 et renforcer la priorité Afrique, telle est notre mission », a dit

l'ambassadeur-délégué permanent du Maroc.

Après avoir salué « sincèrement » l'engagement de la directrice générale pour la transformation « stratégique » de l'organisation, il a estimé que « cette transformation devra dorénavant prendre en compte les leçons et les conséquences de cette crise inédite et globale ».

« Je souhaite que la directrice générale en prenne le « lead » et elle en a la légitimité, avec notre soutien à tous, pour une réflexion innovante sur le multilatéralisme. Un multilatéralisme innovant, pragmatique, efficace et inclusif, plaçant au cœur de son action l'humain », a-t-il poursuivi.

Selon le diplomate marocain, l'UNESCO entame une session particulière et inédite durant laquelle plusieurs défis devront être relevés, en raison de l'impact et des conséquences du Covid-19 dont les effets sont aujourd'hui incalculables. « La détresse sanitaire, sociale et humaine qui en découlera reste malheureusement encore à découvrir. Par conséquent nous sommes tous amenés ensemble à affronter une situation d'incertitude sur les développements futurs de cette crise », a-t-il estimé.

Dès lors, la question est posée avec acuité : « Comment se préparer à l'après (Covid-19) et avec quels outils, alors même que dans l'ébranlement du monde, il faut continuer en même temps à gérer l'urgence ? », a poursuivi Samir Addahre pour qui « il est clair que l'ampleur exogène du choc nous amène non pas à penser « redémarrage », mais plutôt

« reconstruction » ».

« Il est évident que l'UNESCO, dépositaire de la caution morale et éthique du système des Nations unies, devra nous amener ensemble à engager des transformations durables dans la dynamique de la société mondiale. Cela impliquera également pour nous de nous départir de nos références antérieures, nos tropismes nationaux parfois, et combattre avec conviction certaines tendances délétères du monde d'avant, marquées par les inégalités, les dégradations environnementales, des gouvernances parfois inadéquates, afin d'opérer une rupture féconde », a-t-il souligné en souhaitant que « la réflexion collective soit engagée dès maintenant au regard de la gravité des périls qui nous menacent ».

Tout en saluant l'engagement et l'effort constant pour la réalisation, malgré les difficultés, des différents programmes de l'UNESCO et leur adaptation aux réalités de la pandémie, Samir Addahre a estimé que « cet élan devra se poursuivre et être accéléré dans une logique ambitieuse et efficace de l'action de l'UNESCO ».

« Si nous voulons être à la hauteur des engagements pris et relever les multiples défis posés par le Covid-19, nous devons être mobilisés ensemble, Etats membres et Secrétariat, main dans la main, afin de tirer les enseignements de la crise sanitaire et prendre les décisions que nous impose cette nouvelle réalité », a-t-il préconisé.

Dans cette perspective, a ajouté le diplomate marocain, l'initiative « L'avenir de l'éducation » est l'action la plus ambitieuse

de notre Organisation durant ce bienium. Elle vise à réinventer les politiques de l'enseignement, du savoir et de l'apprentissage à travers le monde, mettant à profit l'intelligence collective pour un avenir meilleur.

« Au-delà de l'universalité du projet, sa conception plurielle du futur prend en considération la richesse de la diversité du savoir et conforte les multiples lendemains souhaités pour l'humanité et pour notre planète. Il nous incombe de faire réussir ce projet, le mener à bien et le présenter à nos gouvernements à travers un engagement indéfectible, multidimensionnel et pérenne », a-t-il plaidé, saluant le rôle clé de la DG de l'UNESCO pour le lancement de cette initiative.

« La réussite de ce projet renforcera indéniablement le leadership de l'UNESCO sur le chantier stratégique de l'éducation mondiale ainsi que son autorité intellectuelle qui devra toujours être défendue et préservée », a souligné le diplomate marocain.

Selon le délégué permanent du Maroc, « les besoins de résilience et de protection passeront nécessairement par un multilatéralisme renoué et renforcé ».

« Ne tombons surtout pas dans le piège de penser que le monde fragmenté qu'a révélé la crise, générant pendant un temps une certaine impuissance à agir ensemble, soit le modèle inéluctable de demain. Notre avenir, nous le construirons ensemble, l'interdépendance est une réalité et la coopération multilatérale en est la clé », a-t-il conclu.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





Contagion galopante en Amérique et ralentissement de l'épidémie en Europe



L'épidémie de Covid-19 continue de frapper durement le continent américain avec un nouveau record de contaminations aux Etats-Unis, mais son ralentissement en Europe conduit la Grande-Bretagne à assouplir vendredi son régime de quarantaine.

Première puissance mondiale et pays le plus endeuillé de la planète (128.677 décès), les Etats-Unis ont atteint un niveau record jeudi avec 53.069 nouvelles contaminations en 24 heures, qui portent le total à plus de 2,7 millions, selon l'Université Johns Hopkins.

Au Texas, une explosion de nouveaux cas a forcé le gouverneur républicain Greg Abbott, un allié du président Donald Trump, à rendre le port du masque obligatoire en public.

"Nous pouvons maintenir les entreprises ouvertes et développer notre économie afin que les Texans puissent continuer à gagner leur vie, mais cela exige que chacun d'entre nous joue son rôle pour se protéger mutuellement, ce qui implique de se couvrir le visage dans les espaces publics", a déclaré dans un communiqué M. Abbott.

Rendre le port du masque obligatoire n'est pas une mince affaire aux Etats-Unis où cet attribut, ou son absence, est souvent devenu un signe politique.

Les plus fervents partisans de Donald Trump n'en portent que rarement. D'autres invoquent leur liberté individuelle. Un vigile a même été abattu pour avoir demandé à un client de se couvrir le visage avant d'entrer dans le magasin.

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter ont fait savoir qu'ils allaient recommander à leurs utilisateurs américains de porter le masque.

Les Etats-Unis abordent un week-end sensible, avec samedi la fête nationale du 4 juillet, traditionnellement marquée par des réunions familiales ou de grands rassemblements pour assister aux feux d'artifices. Les autorités craignent une propagation du virus, qu'elles admettent ne pas contrôler totalement.

Le Brésil a quant à lui enregistré jeudi plus de 48.000 nouvelles contaminations et 1.252 décès supplémentaires, portant le bilan de l'épidémie à 61.884 morts pour près de 1,5 million de cas.

Malgré cela, les restaurants, cafés et bars de Rio de Janeiro ont ouvert jeudi après trois mois

d'inactivité, une initiative jugée prématurée par les experts.

Le Pérou a passé jeudi le cap des 10.000 morts, selon le ministère de la Santé, la semaine même où le pays entame un déconfinement progressif de certaines régions, dont la capitale Lima.

Au nombre des décès au Pérou figure le chef indigène de l'ethnie awajun, Santiago Maruín, âgé de 63 ans, figure du combat en faveur de l'Amazonie et des droits humains.

A Cochabamba, dans le centre de la Bolivie, les pelleteuses travaillent à grande vitesse pour agrandir le principal cimetière de la ville, trop étroit pour accueillir toutes les victimes de la pandémie.

"Malheureusement, le cimetière municipal est saturé", a déclaré le responsable régional de la santé, Yecid Mamani, selon qui "beaucoup de morts attendent encore dans les domiciles et les hôpitaux".

La pandémie a fait au moins 517.416 morts dans le monde, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles jeudi à 19H00 GMT.

En Europe, le Royaume-Uni, l'un des pays du continent les plus touchés avec au moins 44.000 décès, a commencé vendredi à assouplir son régime de quarantaine après trois mois de confinement, à la faveur d'un ralentissement de la contagion.

Les voyageurs arrivant d'Allemagne, de France, d'Espagne ou encore d'Italie ne seront plus soumis à une "quatorzaine" obligatoire à compter du 10 juillet. La liste complète des pays exemptés devait être publiée vendredi.

Au risque de la confusion, Londres a cependant décidé que ces exemptions ne concernaient que les arrivées en Angleterre et que des "quatorzaines" seraient toujours obligatoires pour toute personne arrivant en Ecosse, Pays de Galles ou Irlande du Nord, sous peine d'amende.

Le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un s'est quant à lui félicité du "brillant succès" obtenu selon lui par son pays dans sa lutte contre le "virus malin" du Covid-19, "grâce à la direction prévoyante du comité central du parti", a rapporté vendredi l'agence officielle KCNA.

Pyongyang n'a fait état d'aucun cas de la maladie Covid-19, une version dont doutent les experts alors même que le virus apparu en Chine voisine s'est propagé à tous les continents.

Le coronavirus actuel est plus infectieux que la version originale

La variante du SARS-CoV-2 qui domine aujourd'hui dans le monde infecte plus facilement les cellules que celle qui est apparue à l'origine en Chine, ce qui la rend probablement plus contagieuse entre humains bien que cela reste à confirmer, selon une étude publiée jeudi dans la revue Cell.

"Nous ne savons pas encore si une personne s'en sort moins bien avec elle ou non", a commenté Anthony Fauci, directeur de l'Institut des maladies infectieuses américain, à la revue Jama. "Il semble que le virus se réplique mieux et puisse être plus transmissible, mais nous en sommes toujours au stade d'essayer de le confirmer. Mais il y a de très bons généticiens des virus qui travaillent là-dessus."

Après sa sortie de Chine et son arrivée en Europe, une variante du nouveau coronavirus, qui mute en permanence comme tout virus, est devenue dominante, et c'est cette version européenne qui s'est ensuite installée aux Etats-Unis. La variante, nommée D614G, concerne une seule lettre de l'ADN du virus, à un endroit contrôlant la pointe avec laquelle il pénètre les cellules humaines.

Les mutations génétiques du coronavirus sont traquées dans le monde entier par les chercheurs, qui séquencent le génome des virus qu'ils trouvent et les partagent sur une base de données internationale, GISAID, un trésor de plus de 30.000 séquences à ce jour.

Les chercheurs de la nouvelle étude, des universités de Sheffield et Duke et du laboratoire national de Los Alamos, ont établi en avril que D614G dominait désormais et ont alors affirmé, avec une certaine alarme, que la mutation rendait le virus "plus transmissible". Ils avaient mis leurs résultats en ligne sur un site de prépublications scientifiques.

Mais cette assertion avait été critiquée car l'équipe n'avait pas prouvé que la mutation elle-même était la cause de la domination; peut-être qu'elle a bénéficié d'autres facteurs ou du hasard. Les scientifiques ont donc réalisé des travaux et des expériences supplémentaires, à la demande notamment des éditeurs de Cell.

Ils ont d'abord analysé les données de 999 patients britanniques hospitalisés à cause du Covid-19 et observé que ceux ayant la variante avaient certes plus de particules virales en eux, mais sans que cela ne change la gravité de leur maladie —une nouvelle encourageante.

D'autre part, des expériences en laboratoire ont montré que la variante était en revanche trois à six fois plus capable d'infecter des cellules humaines.

"Il semble probable que c'est un virus plus apte", dit Erica Ollmann Saphire, qui a réalisé l'une de ces expériences, au La Jolla Institute for Immunology.

Mais tout est dans le "probable": une expérience in vitro ne peut reproduire la dynamique réelle d'une pandémie.

La conclusion la plus stricte est donc que si le coronavirus qui circule actuellement est sans doute plus "infectieux", il n'est pas forcément plus "transmissible" entre humains.

Dans tous les cas, écrit Nathan Grubaugh, de l'université Yale, et des collègues, dans un article distinct, "cette variante est désormais la pandémie".

"D614G ne devrait rien changer à nos mesures de restrictions ni aggraver les infections individuelles", poursuit Nathan Grubaugh.

"Nous assistons au travail scientifique en temps réel: c'est une découverte intéressante qui touche potentiellement des millions de gens, mais dont nous ignorons encore l'impact final. Nous avons découvert ce virus il y a six mois, et nous apprendrons encore beaucoup de choses dans les six prochains mois."

L'Exécutif français jette l'éponge



Edouard Philippe a remis vendredi matin la démission de son gouvernement à Emmanuel Macron, qui l'a acceptée, a annoncé l'Elysée, sans annoncer si le Premier ministre sera reconduit ou remplacé à Matignon.

"M. Edouard Philippe a remis ce jour la démission du gouvernement au Président de la République, qui l'a acceptée. Il assure, avec les membres du gouvernement, le traitement des affaires courantes jusqu'à la nomination du nouveau gouvernement", indique un court communiqué de la prési-

dence.

En conséquence, le Conseil des ministres, prévu vendredi matin, ne devait pas se tenir. La composition du nouveau gouvernement devrait être connue avant mercredi, date du prochain conseil des ministres, selon son entourage.

Toute activité ministérielle a aussitôt été interrompue. A l'Assemblée, où était examiné le troisième projet de budget rectifié, la séance a été suspendue. Du fait de la démission du gouvernement, "nous allons interrompre nos travaux", a indiqué le

président de séance Hugues Renson (LREM), alors que le secrétaire d'Etat Cédric O était présent.

Emmanuel Macron avait réaffirmé en avril vouloir "se réinventer" mais sans "renier" les réformes du début du quinquennat, laissant planer le doute sur le maintien ou non d'Edouard Philippe, son Premier ministre depuis le début du quinquennat.

"Le cap sur lequel je me suis engagé en 2017 reste vrai", a-t-il réaffirmé jeudi dans une interview.

Depuis le début du quinquennat,

Edouard Philippe a toujours été reconduit mais au total 17 ministres ont quitté le gouvernement, dont 13 démissionnaires, la dernière en date étant Agnès Buzyn.

Avec ou sans Edouard Philippe, le prochain gouvernement sera chargé d'appliquer le "nouveau chemin" qu'Emmanuel Macron a commencé à dessiner, avec une priorité sur la politique de santé, le grand âge et un plan pour la jeunesse.

Un changement qui s'annonce dans la continuité avec notamment la remise en chantier de la réforme des retraites.

La justice algérienne libère quatre figures du Hirak

La justice algérienne a libéré jeudi une figure emblématique du mouvement populaire antirégime, Karim Tabbou, et trois autres militants connus, ce qui apparaît comme un geste d'apaisement à la veille de l'anniversaire de l'Indépendance.

En quelques heures, Karim Tabbou, Amira Bouraoui, Samir Benlarbi et Slimane Hamitouché ont bénéficié d'une remise en liberté provisoire, après plusieurs mois de répression

menée par le pouvoir pour tenter d'empêcher un retour du mouvement de contestation "Hirak", suspendu en mars en raison de la pandémie de Covid-19.

"La demande de liberté provisoire de Tabbou a été acceptée", a déclaré à l'AFP l'un de ses avocats, Abdelghani Badi.

Il est sorti dans l'après-midi de la prison de Koléa, près de Tipaza (70 km à l'ouest d'Alger), en compagnie d'Amira Bouraoui et Samir Larbi,

selon des journalistes de l'AFP sur place.

Mère de deux enfants de 12 et 16 ans, Mme Bouraoui a étreint ses proches, tandis que ses deux compagnons s'enveloppaient dans des drapeaux algériens. Une petite foule de sympathisants a scandé des slogans pro-"Hirak".

"Notre bonheur n'est pas complet, en sortant j'ai laissé des frères en prison", a brièvement commenté M. Benlarbi, un opposant de longue date au régime.

Parmi les personnalités les plus connues du "Hirak", derrière les barreaux figure le journaliste Khaled Draeni, directeur du site d'information en ligne Casbah Tribune et correspondant de la chaîne de télévision française Tv5Mond. Sa demande de mise en liberté lui a été refusée.

"La décision de libérer quelques détenus d'opinion, qu'elle soit politique ou judiciaire, n'est pas une charité de la part du pouvoir. C'est leur droit d'être libres", a commenté Me Badi devant la prison. "Si le pouvoir a une réelle volonté politique, il devrait arrêter ces arrestations politiques".

Emprisonné depuis le 26 septembre 2019, Karim Tabbou avait été condamné en appel le 24 mars à un an de prison ferme pour "atteinte à l'intégrité du territoire national".

L'opposant est également poursuivi pour "atteinte au moral de l'armée" dans le cadre d'une autre affaire, dont le procès a été reporté au 14 septembre.

Plusieurs ONG, dont Amnesty International, se sont félicitées de cette libération, à quelques jours du 58e anniversaire de l'Indépendance, célébré dimanche.

"Algérie, Karim Tabbou enfin libéré. Grand soulagement en attendant les autres", a twitté Saïd Salhi, le vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme.

"Karim Tabbou relâché par ses ravisseurs. Il reste tous les autres. Il restera, ensuite, à libérer la justice", a tempéré Abdellah Benadouda, fondateur de Radio Corona Internationale, une station pro-"Hirak" basée aux Etats-Unis.

M. Tabbou est l'un des visages et l'une des

voix les plus populaires du "Hirak".

Chef d'un petit parti d'opposition non enregistré, l'Union démocratique et sociale (UDS), son portrait était régulièrement brandi lors des manifestations hebdomadaires suspendues depuis mars en raison de la pandémie de Covid-19.

Lors d'une audience devant la cour de Tipaza, Amira Bouraoui, opposante farouche au président déchu Abdelaziz Bouteflika, a bénéficié elle aussi d'une remise en liberté provisoire. Son procès en appel a été reporté au 24 septembre.

Elle avait été condamnée le 21 juin à un an de prison ferme notamment pour "offense à l'islam" et "offense" au président de la République.

Amnesty a réclamé "la libération immédiate et sans condition de tous les détenus d'opinion en Algérie".

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), près de 70 prisonniers d'opinion sont actuellement derrière les barreaux, la plupart pour des publications sur Facebook.

"On est content pour Tabbou et sa famille (...). On attend la libération de tous les détenus, ça serait un bon geste d'apaisement", a réagi l'avocat Mustapha Bouchachi.

Un premier signe? Le président algérien Abdelmadjid Tebboune avait gracié mercredi six détenus, dont trois liés au "Hirak". C'était la première fois que des militants du mouvement étaient graciés par le président depuis son élection en décembre 2019.

Ces derniers mois, la justice avait multiplié les poursuites judiciaires et les condamnations de militants du "Hirak", d'opposants politiques, de journalistes et de blogueurs.

Né en février 2019 d'un immense ras-le-bol des Algériens, le "Hirak" réclame un changement du "système" en place depuis l'indépendance en 1962. En vain jusqu'à présent, même si la contestation a obtenu en avril 2019 le départ d'Abdelaziz Bouteflika après 20 ans au pouvoir.

Colonisation française : L'Algérie va récupérer les ossements de 24 combattants

L'Algérie va récupérer les restes de 24 combattants algériens tués au début de la colonisation française au XIXe siècle, un signe fort de dégel entre les deux pays au moment où le passé colonial est partout incriminé après la mort de George Floyd.

Les restes mortuaires -des crânes- étaient attendus vendredi en Algérie, pays colonisé par la France de 1830 à 1962.

Puis les cercueils seront transférés vers le Palais de la Culture où est attendu le président algérien Abdelmadjid Tebboune.

Les crânes étaient conservés au Musée de l'Homme à Paris.

"Les morceaux des corps (...) rentrent à la maison après leur très long séjour dans les cartons du musée de l'Homme à Paris", s'est félicitée Malika Rahal, historienne spécialiste de l'Algérie, sur Twitter.

"Encore un morceau de 1962 qui se règle... en 2020", a-t-elle ensuite ironisé, en allusion à l'indépendance d'Algérie en 1962.

De fait, ce n'est qu'en janvier 2018 que l'Algérie avait demandé officiellement à la France la restitution des crânes -plusieurs dizaines- et des archives coloniales.

Lors d'une visite à Alger en décembre 2017, le président français Emmanuel Macron s'était engagé à restituer les restes humains algériens entreposés au Musée de l'Homme, un des sites du Muséum national d'histoire naturelle.

A l'époque, le président du Muséum, Bruno David, avait fait savoir que l'institution était "prête pour accompagner le processus de restitution".

"Ces restes humains sont entrés dans nos collections d'anthropologie à la fin du XIXe siècle après différents épisodes liés à la conquête française de l'Algérie", avait-il expliqué.

Parmi les combattants algériens des débuts de la colonisation les plus illustres, figure cheikh Bouziane, le chef de l'insurrection des Zibans, dans l'est de l'Algérie, en 1849. Capturé par les Français, il avait été fusillé puis décapité.

Il y a aussi le célèbre Mohammed Lamjed ben Abdelmalek, dit chérif "Boubaghla" ("l'homme à la mule"), initiateur d'une révolte populaire, tué en 1854.

Ces crânes étaient considérés comme des "trophées de guerre" par les militaires français.

Le groupe BCP et Huawei accélèrent leur partenariat stratégique à l'échelle du continent

Le groupe BCP, acteur bancaire panafricain de référence, et Huawei, opérateur mondial du secteur des télécoms et des nouvelles technologies de l'information, ont procédé à la signature d'un Mémoire d'entente (MoU) en vue de consolider leur coopération stratégique à l'échelle du continent africain, tant sur le volet bancaire que sur celui des solutions technologiques.

La cérémonie de signature s'est tenue le 2 juillet au siège de la BCP, et a été présidée par Kamal Mokdad, directeur général de la BCP et de l'international, et par Cao Jibin, président de Huawei Afrique du Nord.

En vertu de cette convention, le groupe BCP fournira un appui bancaire multiforme aux activités du géant technologique dans ses pays de présence en Afrique. De son côté, Huawei apportera son soutien aux efforts déployés par le groupe BCP dans le domaine des nouvelles technologies, que ce soit pour l'accélération du processus de digitalisation déjà entamé ou pour le développement de nouvelles solutions financières innovantes et à forte valeur ajoutée, sur tous les segments de clientèle.

Lors de la cérémonie de signature, M. Mokdad a déclaré : « A travers ce partenariat stratégique, le groupe BCP entend accélérer son leadership technologique en combinant son expertise financière développée à l'échelle du continent à la puissance technologique du groupe Huawei, dans des domaines clés comme le cloud computing, l'intelligence artificielle, le big data, ou encore les solutions numériques et de mobilité ».

De son côté, M. Jibin s'est félicité de la concrétisation de ce partenariat stratégique, qui témoigne de la solidité des relations entre Huawei et la BCP : « La signature de ce mémorandum d'entente est l'aboutissement d'une relation fructueuse et de confiance entre Huawei et le groupe BCP qui date de 2013, et constitue un jalon important pour notre coopération croissante. Nous aspirons, à travers ce nouveau partenariat, à mettre le meilleur de notre expertise au service de notre partenaire pour l'accompagner à déployer des infrastructures fiables et d'envergure, et à relever avec succès l'ensemble des défis technologiques auxquels l'industrie bancaire est confrontée ».

Les prix font un bond de 2,9% dans la métallurgie en mai



L'indice des prix à la production du secteur des « Industries manufacturières hors raffinage de pétrole » continue de jouer au yoyo au gré des mois, selon les chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan.

A en croire l'institution publique chargée de la production statistique, de planification, de prospective, d'analyse et de prévision, l'IPPIEM hors raffinage a enregistré une hausse de 0,3% au cours du mois de mai 2020, après une baisse de 0,1% en avril 2020.

Soulignons qu'il s'agit de la troisième hausse enregistrée depuis le début de cette année, après celles observées durant les mois de janvier et de mars derniers (0,1%).

Il est à noter que cette hausse résulte de celle des prix de la « Métallurgie » (2,9%), des « Industries alimentaires » (0,5%), dans la « Fabrication d'équipements électriques » (1,0%) et dans la « Fabrication de meubles » (0,3%), a indiqué le Haut-commissariat dans une note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière du mois de mai 2020.

Cette évolution s'explique également par la baisse des prix des « Industries d'habillement »

(0,6%), du « Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège » (1,2%), dans l'« Industrie chimique » et dans la « Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements » (0,1%), a-t-il également relevé.

A titre de comparaison, lors de la précédente hausse de l'indice des prix à la production du secteur des « Industries manufacturières hors raffinage de pétrole », observée au cours du mois de mars dernier (0,1%), le Haut-

commissariat avait attribué son évolution à la hausse des prix des « Industries alimentaires » et dans l'« Industrie chimique », respectivement de 0,6% et 0,2%.

L'institution dirigée par Ahmed Lahlimi Alami avait également établi un lien avec la baisse des prix dans la « Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (0,4%), dans la « Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements » (0,5%), du « Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège » (1,3%), de l'« Industrie d'habillement » (0,3%) et dans la « Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique » (0,2%).

Rappelons en outre qu'au cours du mois d'avril, l'indice des prix à la production du secteur des « Industries manufacturières hors raffinage de pétrole » avait enregistré une baisse en raison de celle des prix enregistrée dans la « Métallurgie » (0,7%), l'« Industrie d'habillement » (0,5%), aussi bien dans la « Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » que dans la « Fabrication de meubles » (0,3%) et enfin dans le « Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège » (0,4%).

Dans une précédente note, relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière de ce mois, le Haut-commissariat avait également expliqué ce recul par la stagnation des prix des « industries alimentaires » et de l'industrie chimique.

Comme l'a relevé le Haut-commissariat dans sa dernière note, il est important de rappeler que l'indice des prix à la production du secteur des « Industries extractives » a connu une baisse de 0,2% au cours du mois de mai 2020.

Comme en avril et mars derniers, ceux des prix à la production des secteurs de la « Production et distribution d'électricité » et de la « Production et distribution d'eau » ont connu une stagnation au cours du même mois.

Il est à signaler qu'en raison du confinement sanitaire entré en vigueur depuis le 20 mars 2020, l'enquête permanente sur les prix à la production n'a pas pu relever tous les prix. Les prix manquants ont été imputés selon les recommandations du manuel de l'indice des prix à la production, a précisé le Haut-commissariat.

Alain Bouthy



L'IPPIEM hors raffinage de pétrole connaît une évolution en dents de scie

La CMT s'attend à une baisse de plus de 20% de son chiffre d'affaires au premier semestre

Le chiffre d'affaires de la Compagnie minière de Touissit (CMT), au titre du 1er semestre 2020, enregistrera un recul de plus de 20%, a indiqué l'entreprise dans un communiqué publié à l'issue de l'assemblée générale mixte des actionnaires.

«Malgré la mise en place d'un plan de continuité de l'activité, le chiffre d'affaires du 1er semestre 2020 enregistrera un recul de plus de 20% en raison essentiellement de la chute des cours des métaux de base et de la baisse de la production durant le 2ème trimestre 2020», a affirmé la CMT, relevant qu'au vu de ces circonstances, les résultats opérationnels à fin juin 2020 s'inscriront en retrait en comparaison avec la même période de 2019.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires

de CMT a adopté l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises par le conseil d'administration à l'exception de la deuxième résolution relative à l'affectation du résultat. En effet, et compte tenu de la crise économique engendrée par le nouveau coronavirus, «l'actionnaire de référence a proposé, par prudence, de ne pas distribuer de dividendes et d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2019 au report à nouveau», fait savoir le communiqué, soulignant que l'assemblée générale a approuvé, en conséquence, l'affectation au report à nouveau de la totalité du bénéfice distribuable qui s'élève à 184.197.510,11 dirhams.

A rappeler que le conseil avait proposé la distribution d'un dividende de 60DH par action au titre de l'exercice 2019.

Accélération de la masse monétaire en mai dernier

Le rythme de croissance annuelle de l'agrégat monétaire M3 s'est accéléré à 7,1% en mai 2020, selon les statistiques monétaires de Bank Al-Maghrib (BAM). Cette évolution reflète la hausse de 20,4% de la circulation fiduciaire et un accroissement de 8,1% de la monnaie scripturale, explique BAM qui vient de rendre publics ses indicateurs clés des statistiques monétaires du mois de mai 2020.

Pour leur part, les comptes à terme ont vu leur baisse s'accroître à 8,1% en mai, ajoute la banque centrale. Par contrepartie, le taux de croissance des créances nettes sur l'administration cen-

trale a augmenté de 19,9%, alors que les avoirs officiels de réserve (AOR) ont vu leur progression légèrement décélérer à 21,5%.

En glissement mensuel, l'agrégat M3 a marqué une hausse de 1,4% en mai, attribuable à l'accroissement des créances nettes sur l'administration centrale de 10,2%, des AOR de 0,9% et du crédit bancaire de 0,5%, relève BAM.

L'évolution de M3 reflète principalement une augmentation de la circulation fiduciaire de 4% et des dépôts à vue auprès des banques de 1,6%, ainsi qu'une baisse de 0,7% des comptes à terme, ajoute la même source.

L'ANP et l'AFD renforcent leur partenariat pour un développement durable et compétitif des ports

L'Agence française de développement (AFD) et l'Agence nationale des ports (ANP) ont signé jeudi 2 juillet un accord de prêt de 1,1 milliard de dirhams (100 millions d'euros), associé à une subvention d'assistance technique de 8,7 millions de dirhams (800.000 euros). Ce, en présence de l'ambassadrice de France au Maroc, Mme Hélène Le Gal.

Ce nouveau concours financier et technique de l'Agence française de développement (AFD) à l'Agence nationale des ports (ANP) vient consolider les relations de coopération entre ces

deux organismes et permettra d'améliorer la compétitivité des ports gérés par l'ANP, d'accroître leur résilience face aux effets du changement climatique et de renforcer leur intégration urbaine.

La coopération économique entre le Maroc et la France se renforce dans le secteur portuaire par la mise en place d'un nouvel emprunt. «Le Maroc et la France sont deux économies de la mer, et notre coopération dans les domaines portuaires et maritimes en est d'autant plus évidente à la fois pour renforcer notre ancrage commercial mais aussi pour allier nos efforts en vue de promouvoir une économie bleue, performante et soucieuse d'un développement durable», relève Hélène Le Gal.

Le partenariat financier et technique entre l'ANP et l'AFD, déclenché en 2012 par l'octroi par l'AFD à l'ANP d'un prêt de 50 millions d'euros et une subvention d'assistance technique de 300.000 euros, vient de franchir aujourd'hui une nouvelle étape importante marquée par la mise en place d'un nouveau financement d'un montant de 100 millions d'euros.

«Notre programme d'investissement 2018-2024 permettra de consolider le développement et la modernisation du tissu portuaire afin de stimuler l'impact socioéconomique des espaces portuaires sur leurs hinterlands. Notre vision à travers ce programme intègre



également la dimension de développement durable en faisant notamment de l'ouverture des ports sur leurs cités un levier de valorisation du foncier portuaire, d'aménagement d'espaces urbains et de création de nouvelles activités génératrices de richesses et d'emplois», souligne Nadia Laraki, directrice générale de l'Agence nationale des

ports.

L'enjeu de ce programme porte, également, sur la promotion de ports plus résilients au changement climatique. «Ce nouveau programme visera à élever la résilience des infrastructures portuaires et leur adaptation au changement climatique à travers, notamment, le confortement d'ou-

vrages et la protection des infrastructures portuaires face à la montée du niveau de la mer, la mise en place d'un dispositif de bilan carbone pour améliorer l'efficacité énergétique et de prévention de la pollution marine pour préserver la biodiversité du milieu aquatique», souligne Mihoub Mezouaghi, directeur de l'AFD au Maroc.



L'accord vise à améliorer la compétitivité des ports gérés par l'Agence nationale des ports

Repli des transactions courantes au premier trimestre

Le volume des transactions courantes a enregistré un recul de 10,7 milliards de dirhams (MMDH) au premier trimestre 2020, sous l'effet de la crise sanitaire de Covid-19, se situant à 251,8 MMDH contre 262,5 MMDH durant la même période en 2019 et 255,3 MMDH en 2018.

Ce repli des transactions courantes intervient pour la première fois en raison de la baisse simultanée des recettes courantes (-6,8 MMDH) et des dépenses courantes (-3,9 MMDH), indique l'Office des changes dans un communiqué sur les résultats des échanges extérieurs à fin mars 2020.

De même, les résultats de la balance des paiements au titre du premier trimestre de

l'année 2020 laissent apparaître une hausse du déficit du compte des transactions courantes de 42% s'établissant à -9,8 MMDH contre -6,9 MMDH fin mars 2019, rapporte la MAP.

Cette évolution s'explique tant par l'aggravation des déficits au titre des échanges de biens (-3,1 MMDH) et du revenu primaire (-0,4 MMDH) que par le repli de l'excédent du revenu secondaire (-0,5 MMDH) et ce, en dépit de l'amélioration de l'excédent des services à hauteur de 1,1 MMDH, ajoute l'Office des changes.

Au niveau des investissements internationaux, la position extérieure globale, qui reflète la situation patrimoniale de l'écono-

mie marocaine vis-à-vis du reste du monde, fait ressortir une situation nette débitrice de 728,3 MMDH à fin mars 2020, contre -765,5 MMDH à fin décembre 2019 enregistrant ainsi un allègement de son solde de 37,1 MMDH.

Cette situation résulte de la baisse des encours des engagements financiers (-18,9 MMDH) et de la hausse des encours des avoirs financiers (+18,2 MMDH), précise la même source.

La baisse des engagements financiers est conséquente de la régression des encours des investissements directs de 26,5 MMDH et dans une moindre mesure de la baisse des encours des investissements de portefeuille

(-3,2 MMDH), explique l'Office, notant qu'en revanche l'encours de la composante «autres investissements» s'accroît de 10,4 MMDH.

Pour sa part, la hausse des avoirs financiers s'explique principalement par l'augmentation de 7,8 MMDH des avoirs de réserve, de +6,8 MMDH des encours de la composante «autres investissements» et de +2,3 MMDH des encours des investissements directs marocains à l'étranger.

Les échanges commerciaux de marchandises sont marqués par une régression, par rapport à la même période de 2019, tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations.

“Night Walk”

Premier long métrage marocain distribué à Hollywood



Le film “Night Walk” du réalisateur marocain Aziz Tazi, un Roméo et Juliette des temps modernes entre l’Orient et l’Occident mettant en scène notamment Mickey Rourke, a atterri chez Grindstone/Lionsgate pour une sortie en salles au printemps 2021 en Amérique du Nord. Écrit et réalisé par Aziz Tazi, qui fait partie de la liste de Forbes Afrique des “30 Under 30”, Night Walk sera distribué par Lionsgate Home Entertainment. Sean Stone, fils du réalisateur trois fois oscarisé Oliver Stone, et la légende du rap français La Fouine, jouent également dans ce film qui est le premier long métrage marocain de l’histoire à être distribué à Hollywood.

Mickey Rourke y incarne Gary, un leader néo-nazi avec un contrôle total sur ce qui se passe dans une prison ravagée par les gangs. Frank est un journaliste Occidental visitant le Moyen-Orient, où vit sa petite amie Sarah. Après un incident tragique ayant mené à la mort de Sarah, Frank est em-

prisonné à tort par la police corrompue et, sous la direction du leader de la prison (Mickey Rourke) et la protection de son compagnon de cellule musulman (La Fouine), il dévoile des machinations politiques des plus hauts rangs du gouvernement américain dans sa quête de justice. Le film met également en vedette l’acteur nommé aux Oscars Eric Roberts, Sarah Alami, Ricco Ross, Richard Tyson, Louis Mandylor et Patrick Kilpatrick.

Night Walk a été tourné entre Los Angeles et cinq villes du Maroc. Aziz Tazi réalise ainsi le premier film marocain de l’histoire à être distribué à Hollywood. Au sujet de sa collaboration avec Tazi, Rourke a déclaré à Piers Morgan: “ce fut une expérience vraiment formidable”.

Dans une interview sur Good Morning Britain, l’acteur ayant à son actif un Golden Globe et un BAFTA a salué “l’enthousiasme de ce gars qui n’avait que 28 ans” et a dit à propos de Tazi: “il n’était pas terrifié à l’idée de travailler avec moi, il était juste très en-

thousiaste à l’idée de travailler avec moi”.

Night Walk a fait ses débuts au Festival International du film de Moscou en 2019 avec de bonnes critiques, le principal magazine de médias russe Kinoreporter le décrivant comme “une bouffée d’air frais”. Tazi a également remporté le prix du “Meilleur Scénario” et Rourke celui du “Meilleur Acteur de Second Rôle” au Festival du film de Prague en 2019. Aziz Tazi, Tatyana Bulgakova et Mostapha Mellouk ont produit le film. Abdelouahhab Tazi, Maria Zenati, Mehdi Belhaj, Gato Scatena et Josh Chewerda l’ont également co-produit avec Ivana Nguyen et Alex Cooray. Le film devrait sortir au printemps 2021. Dans un entretien accordé à nos confrères de «Maroc Diplomatique», le réalisateur marocain explique c’était une expérience formidable de tourner au Maroc. «J’ai eu beaucoup de chance de pouvoir tourner dans mon pays natal où j’ai eu beaucoup de soutien que ce soit de la part de l’adminis-

tration qui a facilité toutes les procédures officielles ou la production, grâce à Global Media Africa de Mostapha Mellouk, qui a réussi à assurer un tournage réussi», a-t-il souligné. «Il y avait bien sûr, comme dans toute production, de nombreuses difficultés, ne serait-ce que du point de vue de la langue par exemple ! Puisque nous avions des membres de l’équipe marocains, je devais m’adresser à eux en français et en arabe, tandis que je devais diriger mes acteurs américains en anglais et à un certain moment, parler à des techniciens en espagnol », a-t-il précisé. Et d’ajouter: «D’autres difficultés concernant, bien entendu, la nécessité de traduire ma vision dans le temps et le budget imparti car nous étions indépendamment financés, mais nous nous en sommes bien tirés de ce côté-là ! Enfin, il y avait le fait que le tournage avait lieu entre deux continents et qu’il fallait donc gérer des problèmes d’accessibilité et de transfert de matériel ou d’information permanents, ce qui n’était pas toujours aisé».

Les stars de la musique appellent à sauver la scène britannique



Des Rolling Stones à Ed Sheeran en passant par Paul McCartney ou Depeche Mode, les plus grands noms de la musique britannique ont lancé jeudi un appel à sauver l’industrie des concerts, dont la survie est menacée par la crise du nouveau coronavirus. Dans une lettre ouverte au ministre britannique de la Culture Oliver Dowden, 1.500 artistes et personnalités du monde de la musique exhortent le gouvernement à agir urgemment.

Parmi les signataires figurent Dua Lipa, Skepta, Rita Ora, Coldplay, Eric Clapton, Annie Lennox, Sam Smith, Rod Stewart, Liam Gallagher, Florence + The Machine, George Ezra, Depeche Mode, Iron Maiden, Lewis Capaldi, Little Mix. Nombre d’entre eux devaient se produire sur scène lors de la saison des festivals, qui a été annulée en raison de la pandémie qui a fait près de 44.000 morts au Royaume-Uni, le plus lourd bilan en Europe. “La scène britannique est l’une des plus grandes réussites du pays d’un point de vue social, culturel et économique ces dix dernières années”, soulignent les signataires. Mais sans fin des mesures de distanciation physique à l’horizon et sans soutien financier, “l’avenir des concerts et festivals et des centaines de milliers de personnes qui en vivent s’annonce lugubre”. “Jusqu’à ce que ces entreprises puissent de nouveau travailler, ce qui arrivera vraisemblablement en 2021 au plus tôt, le soutien du gouvernement sera crucial pour empêcher

des faillites en masse et la fin de cette industrie de premier plan dans le monde”, poursuivent-ils.

Les signataires demandent un calendrier pour la réouverture des salles de concert, un plan de soutien et l’accès à un dispositif de crédit ainsi qu’une exemption totale de la TVA sur les ventes des places de concerts.

Dans un tweet, le ministre de la Culture a dit “comprendre la profonde anxiété” du monde de la musique, assurant faire pression pour pouvoir donner calendrier et “feuille de route”. “Tout cela implique des décisions très difficiles sur l’avenir de la distanciation physique, qui comme nous le savons a sauvé des vies”, a ajouté Oliver Dowden.

Selon une étude adossant la lettre ouverte, le secteur représente 210.000 emplois et ses entreprises ont représenté 4,5 milliards de livres sterling en 2019 (5 milliards d’euros). “Fière” d’avoir pu se produire à tous les niveaux, des petits clubs aux grandes enceintes, en passant par les festivals, la chanteuse Dua Lipa a souligné dans un communiqué que la possibilité pour d’autres artistes britannique “de suivre le même chemin est en danger” sans aide des pouvoirs publics. “Impatient” de jouer de nouveau devant ses fans, Liam Gallagher souligne de son côté qu’il faut prendre soin de l’industrie des concerts et des gens “formidables” qui la font vivre “jusqu’à ce qu’on puisse de nouveau rejouer sur scène”.

La vie de Sylvia Kristel bientôt en série



Une série est en préparation sur la vie de l'actrice Sylvia Kristel, connue pour son rôle dans la saga érotique culte "Emmanuelle", a annoncé mercredi un de ses producteurs, le Français Marc Missonnier, confirmant une information de la revue Variety. "Fier de vous annoncer un des nouveaux projets de @LincolnProdTV: #Sylvia adapté de la vie de Sylvia Kristel et écrit par Bénédicte Charles et Olivier Pouponneau", a indiqué le producteur sur les réseaux sociaux.

Cette série en six épisodes devrait s'appuyer sur l'autobiographie de l'actrice néerlandaise, qui était devenue à 22 ans, dans les années 70, le fantasme de millions de spectateurs grâce à "Emmanuelle", adaptation du roman du même titre d'Emmanuelle Arsan.

Le film, qui a connu un succès international, du Japon aux Etats-Unis, raconte les aventures sexuelles d'une jeune femme en Asie. Il était resté treize ans à l'affiche sur les Champs-Élysées à Paris, totalisant

plus de 9 millions d'entrées dans l'hexagone. Décédée en 2012, l'actrice était ensuite tombée dans la drogue et l'alcool après avoir dû gérer les critiques et la célébrité. En 2006, elle avait publié son autobiographie sous le titre "Nue". Déjà présent sur la plateforme Amazon, "Emmanuelle" (1974), réalisée par Just Jaeckin, est depuis mercredi disponible sur Netflix. Déconseillé aux moins de 16 ans, le film est présenté comme un opus "romantique".

Bouillon de culture

Exposition

L'artiste-peintre Amina Chraïbi a exposé, lundi dernier, sur la page Facebook de l'Institut français de Fès, une sélection de ses œuvres, un savant mélange de réalisme et d'abstrait. Autodidacte, la native de Fès en 1982 est connue du grand public par la qualité de ses œuvres et l'audace de ses créations figuratives. Pour les critiques d'art, le travail de Chraïbi se caractérise par cette fusion de force presque brutale, de poésie, d'intemporalité infinie dans lequel se fond l'artiste. Ses dernières œuvres avec ses palettes de verts profonds, éclatants de vitalité, sombres couleurs d'éternité, sensuels, épurés révèlent la maîtrise à la fois technique et le travail personnel de l'artiste. Par des gestes délicats, elle invite son public à un voyage onirique dont elle seule détient la clef. Elle a à son actif de nombreuses expositions individuelles et collectives. Sa dernière en date est une exposition individuelle intitulée "Vers infini", installée en 2019 à la galerie de la Fondation italienne Paolo Ducci à Fès.

Dynamique, Amina Chraïbi a enchaîné ces dernières quinze années les participations à des expositions collectives, notamment à la galerie Kacimi à Fès en 2016, 2018 et 2019, et au festival international de l'art à Essaouira, en 2016. En 2015, elle avait été remarquée lors de l'exposition collective "Imago Mundi" de la Fondation Luciano Benetton à Rome, en Italie.



Tom Hanks : *Je ne sais pas quand est ce que je vais pouvoir reprendre mon travail*



L'acteur américain Tom Hanks a affirmé qu'Hollywood n'avait "aucune idée" de la date à laquelle les tournages pourraient reprendre, en raison de la pandémie dont il a lui-même été victime voici plusieurs mois.

L'acteur oscarisé pour "Forrest Gump" et "Philadelphia" était devenu la première star du cinéma à annoncer publiquement avoir contracté le Covid-19 en mars, alors qu'il se trouvait en Australie avec son épouse Rita Wilson, elle aussi contaminée, pour commencer un film sur Elvis Presley. "Etant donné que nous avons essuyé les plâtres du Covid-19, nous allons bien. Nous avons souffert durant dix jours de symptômes très inconfortables, mais pas dangereux heureusement", a dit Tom Hanks lors d'une conférence de presse virtuelle.

La Californie, l'un des principaux foyers de coronavirus aux Etats-Unis, a donné récemment son feu vert aux studios pour reprendre les tournages à condition de respecter des règles sanitaires strictes. Mais la plupart des productions sont toujours à l'arrêt et Tom Hanks

n'imagine pas une reprise de si tôt. "Je ne sais pas du tout quand je vais pouvoir reprendre le travail", a-t-il dit, "personne n'en a la moindre idée". "Ca va arriver mais nous ne savons pas quand. Beaucoup de choses doivent être prises en compte, l'aspect financier, l'aspect juridique, les assurances", explique l'acteur, sans parler des contraintes liées à la distanciation physique qu'il dit pratiquer lui-même dans sa vie quotidienne. "USS Greyhound - La bataille de l'Atlantique", thriller sur fond de Seconde Guerre mondiale dans lequel Tom Hanks tient le rôle principal, devait sortir cet été. Mais la plupart des cinémas étant fermés ou à capacité réduite aux Etats-Unis à cause de la pandémie, Sony a accepté de le vendre à Apple TV+ pour une diffusion directe sur cette plateforme de streaming.

Pour Tom Hanks, qui a aussi écrit le scénario, le fait que le film ne soit pas projeté dans les cinémas est un "crève-coeur". Mais il se réjouit tout de même de la possibilité de le diffuser dans le monde entier à partir du 10 juillet via internet.

Sport

Achraf Hakimi débarque à l'Inter Milan

Le rêve d'écrire l'histoire au Real reste intact



L'international marocain Achraf Hakimi vient de débarquer à l'Inter Milan en provenance du Real Madrid suite à un transfert record de 40 millions d'euros hors bonus, devenant ainsi l'un des joueurs les plus chers de ce mercato.

Arrivé au Real Madrid à l'âge de 7 ans, l'arrière droit, qui a grandi à Getafe en banlieue de Madrid, a évolué dans toutes les catégories des merengues. Son rêve a été et est toujours d'écrire son nom dans l'histoire du 13 fois champion d'Europe.

Défenseur rapide, doté du sens de l'anticipation et parfait coéquipier grâce à son intelligence tactique, Hakimi a fait des prestations remarquables avant de rejoindre l'équipe des moins de 19 ans du Real Madrid.

L'international marocain a participé à la Ligue de la jeunesse de l'UEFA lors des saisons 2015-2016 et 2016-2017, atteignant les demi-finales.

Durant cette même saison 2016-17, Hakimi a disputé 28 matchs avec l'équipe du

Real Madrid Castilla (équipe B) qui évoluait en troisième division espagnole. Auteur de performances notables, le jeune joueur est souvent appelé par l'entraîneur français Zinedine Zidane pour prendre part aux stages et aux entraînements de l'équipe A du Real Madrid aux côtés des grandes stars madrilènes.

En l'absence de Carvajal pour des problèmes de santé, Hakimi débute le 1er octobre 2017 avec l'équipe première dans un match du championnat espagnol contre l'Espanyol Barcelone. Deux mois plus tard, il marque son premier but avec le Real Madrid au Santiago Bernabeu lors d'une rencontre contre FC Séville qui s'est soldée par une large victoire des Blancs (5-0).

A l'âge de 19 ans, Hakimi devient ainsi le premier footballeur arabe et marocain à jouer et à inscrire un but avec le Real Madrid lors d'un match officiel. Cette même saison, il s'est proclamé champion d'Europe avec l'équipe espagnole et a été désigné parmi les 50 meilleurs jeunes joueurs au monde.

Il participe à la Coupe du monde 2018 avec les Lions de l'Atlas, ce qui a fait de lui le troisième plus jeune joueur de la compétition derrière Daniel Arzani et Kylian Mbappé.

Après la démission de Zidane du Real Madrid en 2018, Hakimi voit ses chances de devenir titulaire s'écrouler et décide d'entamer une nouvelle aventure à la recherche de minutes de jeu pour poursuivre son évolution.

Sa prochaine étape est la Borussia Dortmund où il joue deux saisons sous forme de prêt. Avec l'équipe de la Ruhr, Hakimi a disputé 73 matchs et marqué 12 buts, devenant l'un des joueurs les plus importants de la Bundesliga.

Indispensable dans les schémas tactiques de Lucien Favre, le joueur a terminé cette saison du championnat d'Allemagne en tant que sixième meilleur passeur de la Bundesliga avec 10 passes décisives en 33 matchs.

En fin de prêt, Hakimi a été dans le vif des plus grandes équipes du continent. Il a décidé de rejoindre l'Inter Milan de

Conte pour les 5 prochaines années tout en gardant l'œil sur son rêve de retrouver un jour le Real Madrid.

De même, le club de la capitale espagnole dirigé par Florentino Perez a gardé une option préférentielle de 5 ans sur le défenseur marocain.

Cette clause permet au Real Madrid d'être obligatoirement tenu au courant par l'Inter Milan en cas d'offre d'achat concernant Hakimi, laissant aux Blancs la possibilité d'égaliser ou de surenchérir sur cette dernière.

Le transfert d'Achraf à l'Inter Milan serait une bonne option pour poursuivre sa progression avant de rejoindre le Real Madrid, explique la presse sportive espagnole, faisant savoir que le plan tracé par le club de la capitale espagnole est de récupérer le joueur dans les prochaines années pour occuper le poste de Carvajal.

Tout fait croire que les chemins de Hakimi et du Real Madrid se sont séparés pour se retrouver dans l'avenir.

Les salles de sport reprennent vie après trois mois de suspension

Fermées depuis mars dernier, les salles de sport dans les différentes régions du Royaume reprennent vie après trois mois de suspension en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Dès l'annonce de l'allègement des mesures de confinement et de la réouverture, à partir du 24 juin, des salles de sport, les clubs et associations ont pris plusieurs mesures pour garantir une reprise des activités en toute sécurité notamment à travers la répartition des sportifs en petits groupes et la stérilisation des salles et du matériel sportif en permanence. La période de confinement a eu un impact négatif sur les sportifs, en particulier ceux des arts martiaux, comme le kick-boxing, qui ont perdu, au fil du temps, leur rapidité et leur vivacité, outre la perte d'endurance et la baisse de la masse musculaire. Ils ont également été affectés par des troubles de comportement nutritionnel entraînant un

déséquilibre dans le régime imposé par leur nutritionniste. L'ancien champion et entraîneur de kick-boxing au Royal club de Rabat, Noureddine Finkas, a fait part de sa joie de reprendre son activité de formateur de champions, après la période difficile qu'ont traversée les sportifs.

M. Finkas a indiqué, dans une déclaration à la MAP, que les cadres techniques ont accompagné les athlètes durant le confinement en supervisant à distance leur entraînement et leur régime alimentaire pour atténuer les effets physiques et psychologiques négatifs causés par la pandémie.

La mission des entraîneurs et leur principale motivation étaient de maintenir la bonne condition physique des athlètes, a souligné l'ancien champion, notant que ces coaches ont incité les sportifs à poursuivre leur entraînement à domicile de façon continue et régulière et à se préparer à revenir à tout moment pour participer aux différentes compétitions.

Il a fait savoir que l'entraînement à domicile reposait essentiellement sur des programmes mis en place par les entraîneurs et envoyés aux sportifs via les réseaux sociaux. Ils comportent des exercices pour maintenir la forme physique et d'autres focalisés sur les aspects techniques de la discipline. Il a ajouté que, suite aux recommandations de la Fédération Royale marocaine de kick-boxing, le club a mis en place un programme qui concerne l'accompagnement mental des pratiquants en organisant des conférences de groupes avec la participation de plusieurs sportifs afin de les aider à surmonter les difficultés imposées par le contexte actuel.

Le club a veillé à ce que la reprise des activités soit progressive, a insisté le coach qui précise que les premiers jours ont été consacrés à l'entraînement en plein air et comprenaient des exercices de remise en forme, avant de passer à l'étape suivante axée sur le renforcement musculaire afin d'éviter les

l blessures.

Le cadre national a précisé que le Royal club de Rabat, qui comprend également d'autres branches de sports notamment le full-contact, le muay thai et le taekwondo, a veillé également à ce que le retour soit conforme aux normes et aux mesures de précaution déterminées par les autorités compétentes pour préserver la santé des adhérents et des entraîneurs.

Il s'agit de désinfecter régulièrement la salle et les équipements sportifs, de réduire le nombre de pratiquants à 50%, de maintenir une distance de sécurité entre les sportifs, de ne pas utiliser les salles de bain et de ne pas échanger de matériel d'entraînement.

La direction du club a également obligé les athlètes à appliquer les gestes barrières habituels notamment se soumettre au contrôle de la température corporelle à l'entrée du club, respecter la distanciation et stériliser les chaussures.



L'EN de futsal se hisse au 24^{ème} rang mondial

La sélection marocaine de futsal grimpe au 24^{ème} rang mondial, selon le dernier classement Futsal World Ranking reconnu par la FIFA et publié jeudi.

Champions d'Afrique en titre, les hommes de Hicham Dguig se positionnent à la 24^{ème} place du classement mondial, crédités de 1.255 points.

Au niveau africain, le Maroc occupe la deuxième position, derrière l'Égypte (23^{ème} mondial, 1.259), tandis que la Libye est troisième avec un total de 1.095 points (41^{ème}

mondial).

Au sommet de la hiérarchie mondiale, le Brésil (1.810 pts) conserve son fauteuil de leader, talonné par l'Espagne (2^{ème}, 1.801 pts) alors que l'Argentine complète le podium (3^{ème}, 1.694 pts).

La sélection nationale s'est hissée du 31^{ème} au 25^{ème} rang mondial après la Coupe d'Afrique des nations dont le titre a été remporté par les Lions de l'Atlas aux dépens des Pharaons d'Égypte (5-0), lors de la 6^{ème} édition de la compétition africaine disputée du 28 janvier au 7 février à Laâyoune.

L'ovalie nationale est plus que jamais sur la touche

Par la faute de la FRMR, les équipes marocaines interdites de participer à toute compétition officielle

Le cyclone n'en finit pas de labourer les mêmes terres et la Fédération Royale marocaine de rugby de se perdre dans son tourbillon. C'est une manière d'imager la chape de plomb qui s'abat actuellement sur l'ovalie nationale. En effet, en conclusion d'un document de 13 pages que « Libération » a pu consulter, le comité d'appel de Rugby Afrique a non seulement rejeté l'appel interjeté par la Fédération marocaine, mais a également confirmé l'ensemble des décisions disciplinaires du 1^{er} mars prises à son encontre. Par conséquent, en perdant son affiliation à World Rugby, le rugby marocain dans son ensemble est frappé d'une interdiction de participer à toute compétition officielle jusqu'à régularisation de la situation (pour toutes les équipes internationales, masculines, féminines, jeunes, rugby à VII...). Dès lors, le XV national, qui court depuis trop longtemps derrière le rêve d'une première qualification pour le Mondial, ne verra a priori pas l'édition 2023 prévue en France, tout simplement parce qu'il ne pourra pas défendre ses chances lors des éliminatoires face à la Côte d'Ivoire, prévues initialement le 3 juin dernier et reportées à cause du Covid-19.

Pour Rugby Africa, il n'y a pas de doute. La responsabilité de ce fiasco incombe à son désormais ex-président, Tahar Boujouala. « La Commission d'appel somme M. Tahar Boujouala de démissionner de tout poste qu'il occupe au sein de tout conseil d'administration ayant un lien avec des activités de rugby, avec effet immédiat », a indiqué la commission dans ledit document tout en le condamnant à cinq ans de suspension. Driss Boujouala, son frère, est lui aussi mis sur la paille. Les instances continentales ayant considéré l'assemblée générale du 7 mars à travers laquelle ce dernier a pris les rênes de la FRMR « comme illégale, nulle et non avenue ». Ce n'est donc pas une surprise si la dissolution du nouveau bureau fédéral a également été actée.

La FRMR a fini par récolter ce qu'elle a semé. Pour rappel, dans notre édition du 11 mars dernier, nous avions retracé la trame qui a conduit à plonger le rugby marocain dans le noir le plus complet. A commencer par les reports multiples et injustifiés de l'assemblée générale électorale. Et notamment celui concernant l'AG

initialement prévue le 30 novembre décrit par la commission d'appel de Rugby Africa comme « brusque, inopiné et injustifié ». Un report que la commission a également assimilé à « un acte arbitraire de passe-droit, qui a porté un grand préjudice au fonctionnement normal de la FRMR et à toute la discipline du rugby au Maroc ». Et les griefs de RA ne s'arrêtent pas là.

Outre les manœuvres entreprises par le président sortant depuis le 21 novembre, date du report de l'AGO du 30 novembre, qui sont en déphasage total avec les règles et les procédures exigées pour l'organisation des assemblées générales des fédérations, Rugby Afrique fustige le manque de coopérations de la FRMR. Notamment les documents transmis lors de l'appel par la Fédération. En plus du fait qu'ils peuvent constituer des éléments à charge contre la FRMR, comme l'a révélé la commission d'appel, ils étaient essentiellement rédigés en arabe ou en français. Ce qui a mis dans le pétrin linguistique une commission dont les membres sont anglophones, les obligeant à réaliser des efforts supplémentaires pour la traduction. Un manque de courtoisie des ex-dirigeants de la



FRMR qui s'est poursuivie au moment de la visite de Steph Nel, l'émissaire de Rugby Afrique. Mr. Nel est « parti au Maroc dans le cadre d'une mission de bons offices, parce que le président de la FRMR ne répondait pas au courrier de RA et parce qu'il ne restait pratiquement aucun contact entre les deux institutions », précise la commission d'appel. Lors de cette visite de trois jours, l'émissaire en question a tenté, à maintes reprises, de contacter M. Tahar Boujouala, en vain. Pis, les locaux de la FRMR étaient fermés. La raison, selon l'ex-président de la Fédération, « le 11 janvier est un jour férié pour toutes les administrations publiques et privées ». Une justification inaudible pour la commission d'appel qui a rappelé à juste titre que « les responsables des institutions sportives œuvrent au Maroc, comme dans la grande majorité des pays africains, dans le cadre du travail associatif, amateur et bénévole. Les dirigeants du sport s'occupent des activités sportives en dehors de leur temps de travail. C'est un engagement citoyen volontaire qui ne compte généralement ni le temps, ni la charge de travail déployée ». Et d'ajouter : « Justifier ainsi le refus de recevoir l'émissaire de RA/WR, qui a fait le déplacement depuis l'Afrique du Sud, est contraire à la fois, aux principes et usages habituellement admis dans le monde du sport ainsi qu'aux valeurs et à l'esprit de collaboration et de coopération qui animent les relations entre sportifs ». Pis, deux huissiers

ont constaté la fermeture des locaux de la Fédération hors jours fériés.

Bref, heureusement que le document du verdict officiel rendu par la commission d'appel ne peut piper mot. Sinon, nul doute qu'il serait entré dans une colère noire. RA est plus que jamais remonté contre la FRMR. Et ce n'est pas la première fois. « Depuis de nombreuses années, la FRMR est confrontée à un certain nombre de dysfonctionnements qui pénalisent le processus de consolidation et de développement du rugby au Maroc », a rappelé dans son préambule la décision disciplinaire. A ces nombreux dysfonctionnements, on peut également s'interroger sur les nombreuses volte-face observées au sein des listes électorales, en l'occurrence le retrait de la liste de Boujia Abdenasser, président du Club Olympique de Casablanca (COC) et l'engagement sur la liste de Driss Boujouala. Autant de faits qui prouvent « la déliquescence dans laquelle se trouve la FRMR », s'est désolée la commission d'appel de Rugby Africa. Quant à notre désolation, son moteur est la situation affligeante dans laquelle se retrouvent les jeunes et les seniors, les filles et les garçons, en somme la moelle épinière du rugby national. Aujourd'hui, à cause d'une Fédération incapable de mener à bien ses missions, ils se retrouvent sur la touche sans y être pour quoi que ce soit. Injuste, non ?

Chady Chaabi



**Tahar Boujouala,
l'ex-président de
la fédération écope
de cinq ans de
suspension**

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FICHU	TABAC ANGLAIS	MAL BLANC	ROMAINS	↓ SUPPÔT DE SATAN	↓ SODIUM	BARIL	↓ CUBE ROMAINS	MIEUX QUE JAMAIS
				ÉMOTION →				
BALANCE →					↓ MAUVAISE LANGUE	SIGNE DE NAÏVETÉ	ARTICLE →	
			QUARTIER RÉSERVÉ →					FIN DE PARTIE
RETIRE PLANÉTAIRE	INTIMER		SODIUM INFÂME		LETTRES DE SAÏDA	CATALOGUE	LE MÊME EN ALSACE	
								DAME DE CŒUR
VOYELLES →				CONCÉDÉ →				ALUMINIUM
GRECQUE	À L'ENVERS: CHANCE				CRACK DISPUTE		GROSSE LÉGUME	
		BALAI	CITRON VERT	EST TRADUIT EN ANGLAIS		LETTRES DE SMITH PRONOM		BAZAR
MENSONGÈRE →								
				TRANCHE D'ÂGE	ARTICLE ESPAGNOL →		VOYELLES FIN DE VERBE	POSSESSIF
PROCHE DU MICRO		PATOCHE →				CHOISIS →		
DES CLOUS →					POUSSÉ DANS LE BAIN			

Solution mots flechés d'hier

REMPLE-ACEMENT	HOMME DE LETTRES ANONYME	LETTRES DE TRUMP	N	NOUVEAU PETIT RUSSO	LETTRES DE FIVOT	ÉTANG	AVIVES	A	AVARE	MARCAUD D'IVOIRE	METS
CHASSEUR POISSON	INTER	E	P	O	U	V	A	N	T	R	ÔP
COUPÉES	G	L	A	I	S	S	E	E	S	D	E
VAGABONDAI	E	R	R	A	I	P	O	S	S	E	U
GROUPES ANGLAIS	T	D	L	E	T	R	E	S	L	U	S
FAUX SEIN	G	I	R	O	N	F	O	R	M	E	S
EST TRADUIT EN ANGLAIS	I	S	S	U	E	U	R	F	I	N	E
OVOÏDES EN RELIEF	E	O	U	R	E	S	T	A	L	O	N
BALAIS	A	N	S	F	I	N	E	R	C	I	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Benteleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3			■							
4					■					
5						■				■
6			■				■			■
7		■								
8				■			■			
9				■					■	
10								■		

HORIZONTALEMENT

- Dard de torero
- Noble élan - Roi cruel
- L'Union - Confiné
- Colline - Bouillon
- Fait glace de verre - Eclot
- Défini - Cardinal
- Profit de prêteur
- Petite terre - Dévêtu
- Vieille unité de radiation
- L'air et les siens - Mépris

VERTICALEMENT

- Le poète du spleen
- Prépare à une manifestation - Garçon d'écurie
- Drame jaune - Sodium - Corps bleu
- Sans indulgence
- Epoque - Cardinal - Patron
- Font le lys - Livrée
- Bout de viscère - En les
- S'allièrent (Se...)
- Font une meute - Gardé secret
- Héros de Virgile - Tentative

Grilles de sudoku

Facile

		2	8		4			9
7			3	9		5		
6	8	9			5		3	
		4					7	2
		5				8		
3	1					9		
	5		1			2	4	6
		3		5	8			1
1			4		7	3		

Moyen

		6		9	3	1		
2			8	4			3	7
	7		6	3				
	6		4	7	1		2	
				8	5		4	
8	5			6	9			2
		9	1	2		8		

Difficile

1	5			6				
		7		4		9		
	8	3						
		5	2		7			9
	9						7	
2			3		8	4		
						2	6	
		6		2		3		
			6				8	4

Expert

		8			3			
		4		1			9	5
	5		6					4
			1			7		
	9		7		5		1	
		7			2			
1					6		3	
2	6			7		9		
			4			2		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	R	A	N	S	P	O	R	T	S
2	R	A	V	I	N	■	S	E	U	L
3	I	B	I	S	■	R	E	G	■	A
4	B	A	S	■	A	U	■	A	I	L
5	O	T	E	E	S	■	A	L	L	O
6	M	■	E	S	P	E	R	E	■	M
7	E	U	S	S	E	N	T	■	R	■
8	T	S	■	I	S	■	E	G	A	L
9	R	E	V	E	■	T	R	E	V	E
10	E	S	S	U	Y	E	E	■	I	E

Facile

3	7	2	4	1	6	8	9	5
1	6	8	5	9	7	3	4	2
4	5	9	3	2	8	7	6	1
6	1	7	8	5	9	4	2	3
8	2	3	1	6	4	9	5	7
9	4	5	2	7	3	1	8	6
7	3	6	9	4	2	5	1	8
5	8	4	6	3	1	2	7	9
2	9	1	7	8	5	6	3	4

Moyen

5	3	1	8	9	4	7	6	2
2	4	7	3	1	6	8	9	5
9	6	8	7	5	2	4	3	1
1	5	4	9	2	3	6	7	8
3	8	6	5	7	1	2	4	9
7	2	9	4	6	8	5	1	3
4	9	2	1	8	7	3	5	6
8	7	5	6	3	9	1	2	4
6	1	3	2	4	5	9	8	7

Difficile

9	5	1	6	4	3	7	8	2
6	4	2	9	7	8	3	1	5
8	7	3	2	5	1	6	4	9
3	6	4	5	2	7	1	9	8
2	8	9	3	1	4	5	6	7
5	1	7	8	6	9	2	3	4
7	3	5	4	8	6	9	2	1
1	9	8	7	3	2	4	5	6
4	2	6	1	9	5	8	7	3

Expert

1	6	2	5	8	4	7	3	9
8	7	4	9	3	6	1	5	2
9	3	5	1	7	2	4	8	6
5	8	6	4	2	1	3	9	7
2	1	9	3	6	7	5	4	8
7	4	3	8	9	5	2	6	1
6	9	1	2	4	3	8	7	5
3	5	8	7	1	9	6	2	4
4	2	7	6	5	8	9	1	3

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية الرباط سلا القنيطرة
عمالة الرباط
الكتابة العامة
قسم التصير و البينة
مصلحة البينة

قرار عاملي رقم 57 بتاريخ 01 يوليو 2020 في شأن البحث العمومي المتعلق بمشروع احداث مجمع لتسويق المنتجات الفلاحية و الغذائية لمصالح الرباط سلا و تمارة

بموجب قرار عاملي أصدره السيد عامل إقليم تارودانت عدد 2020/07/01 , يستج بعقر الملحة الادارية الثامنة عشرة النهضة بحث عمومي طيلة 20 يوما ابتداء من الثلاثاء 07 يوليوز 2020 المتعلق بدراسة التأثير على البينة لمشروع احداث مجمع لتسويق المنتجات الفلاحية و الغذائية لمصالح الرباط سلا و تمارة.

ويوجد ملف البحث العمومي مرفقا بالقرار العاملي وسجل الملاحظات بعقر الملحة الادارية الثامنة عشرة النهضة.

N° 5114/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda



AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 12/DRAO/2020

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL A OUJDA, PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :

L'estimation des couts des prestations est de : Deux Million Cinq Cent Quatre Douze Mille dirhams (2 592 000 Dh) TTC.

N° 5115/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI

AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT N° 02/DDR-DRPS/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 27 Juillet 2020 à 11 :00, Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports – Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi d'une (01) autorisation ayant pour objet :

La conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et l'entretien d'une station en vue d'assurer l'activité de soutage des bateaux de pêche en carburants au port de Safi ville.

Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré par voie électronique, on formulant une demande de retrait, et le reçu de versement à l'adresse (portant cachet de la société) :

anp-bo-safi@anp.org.ma

Le prix d'acquisition du dossier d'appel à la concurrence est fixé à 100,00 DH (Cent dirhams), à payer par virement au : **BMCE BANK 011 590 0000 09 210 00 60397/66**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 DH (VINGT Mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités.

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE,
BP 39 SAFI**

- ✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

**Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville
Division Régulation des Activités et Opérateurs**

Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64

N° 5116/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
COMMUNE D'OUARZAZATE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 16/DT/2020

Le 03 Août 2020 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de reconstruction d'un centre de sante urbain de premier niveau au Quartier la résistance à la Commune d'Ouarzazate**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la Division technique de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchéspublics.gov.ma,

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00Dh (Trente mille dirhams)**.
L'estimation du Coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.283.828, 00Dh TTC (Deux million deux cent quatre vingt trois mille huit cent vingt huit dirhams)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Service des Marchés de la Commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrip.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

- Dossier technique composé de :
 - ✓ Pour les concurrents installés au Maroc

Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics :

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

Classe	4
Secteur	A Construction
Qualification	A2 Travaux courants en béton armé –maçonnerie pour bâtiment

- ✓ Pour les concurrents non installés au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N.B : La visite de lieu aura lieu le 16 Juillet 2020 à 10h

N° 5117/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province Chtouka Ait Baha
Commune Ait Baha



(-) AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°06/2020

Le JEUDI 06 AOUT 2020 à 10 Heure il sera procédé au siège de la Commune d'AIT BAHA, sous la présidence de monsieur le président du conseil communal de la ville de AIT BAHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert pour : **Travaux d'aménagement du Parc Communal d'AIT BAHA -Iere tranche- Province Chtouka AIT BAHA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune AIT BAHA ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de L'Etat : www.marchéspublics.gov.com

Les concurrents peuvent soumissionner électroniquement à cet appel d'offre.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **dix mille dirhams (10 000.00 dhs)**

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De: **847539.60 dhs HUIT CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT TRANTE NEUF DIRHAMS, SOIXANTE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1434(20 mars2013).

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune d'AIT BAHA au bureau des marches.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail de marches publiques

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les entreprises sont tenues de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification.

Le secteur de l'activité concernée, la qualification exigée et la classe minimale sont de la façon suivante :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
L MENUISERIE-CHARPENTE	4	L8 : CHARPENTE METALLIQUE

Il est prévue une visite ou réunion des lieux **LE VENDREDI 24 JUILLET 2020 à 10 heures.**

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013.

N° 5118/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots
 Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK87+000.
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK98+500.
 (Province de Tétouan)

AVIS DE RECTIFICATIF ET DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE/19/2020/CFR

Le **Mardi 04 aout 2020 à 11 heures**; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK 98+500 en deux lots.

Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000.
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500. (Province de Tétouan).

La Caisse pour Financement Routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré pendant les heures ouvrables au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de :

Lot n°1	Deux millions dirhams (2 000 000.00 DHS).
Lot n°2	Deux millions dirhams (2 000 000.00 DHS).

Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot n°1	Cent quarante trois millions deux cent vingt deux mille neuf cent soixante dix dirhams toutes taxes comprises (143 222 970.00 DHS TTC).
Lot n°2	Cent soixante sept millions quatre cent trente huit mille quatre vingt seize dirhams, quarante centimes toutes taxes comprises (167 438 096,40 DH TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement via le portail des marchés public (www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

La date de la visite des lieux est reportée au **24 juillet 2020 à 10 heures**.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
B- Travaux routiers et voiries urbaine	S	B1: travaux de terrassement routiers courants B3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement B5 : Assises non traitées et enduits superficiels B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mfpnet.gov.ma



DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN

Avis d'appels d'offres ouvert

Huit Clois

(Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
23/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIALE OTHMAN IBN AFFAN RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE TANTAN	Secteur A / Qualification A2 / Classe 3	100 000.00 Cent Mille dirhams ; 00 Centimes	9 001 478.16 Neuf Millions Mille Quatre Cent Soixante Dix Huit Dhs ; 16 Centimes	28/07/2020 à 10 H 00
24/INV/2020	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSEI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	Activité: Études géotechniques. Qualifications:EG 1.catégorie: 4 Activité: Contrôle de qualité. Qualifications: CQ.1 catégorie: 4	-	90 000.00 Quatre Vingt Dix Mille dhs	28/07/2020 à 10 H 30
25/INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSEI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	D14-D15-D16	-	80 000.00 Quatre Vingt Mille dhs.	28/07/2020 à 11 H 00
26/INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAT DU COLLEGE MASSIRA KHADRA DP TANTAN	D14-D15-D16	-	40 000.00 Quarante Mille dhs.	28/07/2020 à 11 H 30
27/INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANNEXE « BEN KHLIL » ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES « ABATHI » DU SECTEUR SCOLAIRES « IDRISSEI AL HARTI » DP TANTAN (PROGRAMME PRDTS PROVINCE TANTAN)	D14-D15-D16	-	32 000.00 Trente Deux Mille dhs.	28/07/2020 à 12 H 00
28/INV/2020	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANNEXE « BEN KHLIL » ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES « ABATHI » DU SECTEUR SCOLAIRES « IDRISSEI AL HARTI » DP TANTAN (PROGRAMME PRDTS PROVINCE TANTAN)	Activité: Études géotechniques. Qualifications:EG 1.catégorie: 4 Activité: Contrôle de qualité. Qualifications: CQ.1 catégorie: 4	-	28 000.00 Vingt Huit Mille dhs.	28/07/2020 à 12 H 30
29/INV/2020	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSEI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	---	-	60 000.00 Vingt Mille dhs.	28/07/2020 à 13 H 00
30/INV/2020	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAT DU COLLEGE MASSIRA KHADRA DP TANTAN	---	-	30 000.00 Trente Mille dhs.	28/07/2020 à 13 H 30
31/INV/2020	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANNEXE « BEN KHLIL » ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES « ABATHI » DU SECTEUR SCOLAIRES « IDRISSEI AL HARTI » DP TANTAN (PROGRAMME PRDTS PROVINCE TANTAN)	---	-	32 000.00 Trente Deux Mille dhs.	28/07/2020 à 14 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma. (Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par :

- l'article 04 du règlement de consultation pour les AO : 23/INV/2020,
- l'article 05 du règlement de consultation pour les AO : 24/INV/2020, 25/INV/2020, 26/INV/2020, 27/INV/2020, 28/INV/2020
- l'article 05 du règlement de consultation pour les AO : 29/INV/2020, 30/INV/2020, 31/INV/2020



Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Direction Régionale de l'Orient

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(RECTIFICATIF)
N° 04/2020
(Séance publique)**

Le **Mardi 28 Juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° **04/2020** concernant l'Achat des Onduleurs Electriques avec Installation aux divers sites de la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en UN (01) lot unique :

- Lot (Unique) : Onduleurs Electriques avec installation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot (Unique) : Onduleurs Electriques avec installation : **1 700.00 Dhs (Mille sept Cent dirhams et Zéro Cts)**

L'estimation des couts est arrêtée à :

-Lot (Unique) : **194.400,00 Dhs (Cent Quatre-vingt-quatorze Mille Quatre Cents Dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les documents techniques exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 27 juillet 2020 Avant 12h00mn** (Heure limite pour le dépôt des documents techniques ou autres).

N° 5121/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES**

**AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offres ouvert
N° 02/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que les montant des estimations du coût des prestations objet de l'appel d'offres relatif l'achat de livres et de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2020/2021, dans le cadre de l'initiative Royale « un million de cartables » en quatre lots séparés – PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL, publié au journal libération du 09/06/2020, ont été modifié comme suit de :

- Lot n°1 : **(1 443 231,59Dhs) un million quatre cent quarante-trois mille deux cent trente et un Dirhams, 59Cts TTC au lieu de (1 642 213,08 DH TTC) un million six cent quarante-deux mille deux cent treize Dirhams 08 Centimes TTC**

- Lot n°2 : **(1 561 923,70Dhs) un million cinq cent soixante et un mille neuf cent vingt-trois Dirhams, 70Cts TTC au lieu de (1 808 562,99 DH TTC) un million huit cent huit mille cinq cent soixante-deux Dirhams 99 centimes TTC**

- Lot n°3 : **(1 249 491,65Dhs TTC) un million deux cent quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt et onze Dirhams 65CTS au lieu de (1 481 289,19DH TTC) un million quatre cent quatre-vingt et un mille deux cent quatre-vingt-neuf Dirhams 19 Centimes TTC.**

- Lot n°4 : **(1 116 923,56Dhs TTC) un million cent seize mille neuf cent vingt-trois Dirhams 56CTS TTC au lieu de (1 324 060,68 DH TTC) un million trois cent vingt-quatre mille soixante Dirhams 68 Centimes TTC.**

N° 5122/PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Le **29/07/2020**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa –Kénitra-, à l'ouverture de plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heures d'ouvertures des plis	Estimation en DHS TTC
09/DPK/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COLLEGES KASBA COMMUNE URBAINE DE MEHDIA SALAH EDDINE EL AYOUBI COMMUNE RURALE DE SOUK LABRAA ET LALLA MERIEM COMMUNE URBAINE DE KENITRA –PROVINCE DE KENITRA-	10H00	180 000.00 Cent quatre-vingt mille dirhams
10/DPK/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES JAMAL EDDINE AL AFGHANI ET ABI OUBAIDA AU JARAH RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA – PROVINCE DE KENITRA-	10H30	100 000.00 Cent mille dirhams.
11/DPK/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS IBN SINA ET ABDELMALEK SAADI RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA –PROVINCE DE KENITRA-	11H00	120 000.00 Cent vingt mille dirhams.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministre de l'Éducation Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kénitra service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés);
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Kénitra-service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrête du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

♣ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 6,7, 8 et 9 du Règlement de la consultation.

N° 5123/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز و النقل
و اللوجستيك و الماء
قطاع الماء
المديرية الإقليمية لتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°04/2020

Le **27 juillet 2020 à 11 h**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES DOUARS RELEVANTS DE LA COMMUNE TERRITORIALE HEMER LAGLALCHA TRANCHE 1, PROVINCE DE TAROUDANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settat –M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **114 000,00 dhs** (Cent Quatorze Mille dirhams)

* L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **7 645 080.00 dhs** (Sept Million Six Cent Quarante Cinq Mille Quatre Vingt dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**** Il est prévu une visite des lieux le 21/07/2020 à 09 h, le lieu de rencontre la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau, Rue Settat –M'Haita Taroudant.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 8 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément suivant :

Secteur	Qualification	Classe
C	C3	Classe 3

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 5124/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/I/2020
(Séance publique)**

Le lundi 27 juillet 2020 à 10h00min du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 01/I/2020 en lot unique, qui a pour objet : **Travaux de remplacement de dix (10) salles de classes en préfabriqué et extension à l'école primaire Tarik Ibn Ziyad à la commune de Ben yakhlif, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 50 000,00 DH (Cinquante Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• 2 511 867,60 DH (Deux Million Cinq Cent Onze Mille Huit cent Soixante Sept Dirhams et Soixante centimes) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent:
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :
➢ Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5125/PA



ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/I/2020
(Séance publique)**

Le lundi 27 juillet 2020 à 10h30min, Il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 02/I/2020, qui a pour objet : **Travaux D'extension du Lycée collégial Al Massira Khadra à la commune d'Ech-chalalate relevant de la Direction Provinciale de Mohammedia, AREF-CS.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Achats et Marchés, à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 60000,00 DH (SoixanteMille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de
• 2 438 065,00DH (Deux Million Quatre Cent Trente Huit Mille Soixante Cinq Dirhams)TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent:
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article4 du règlement de consultation.

N.B :
➢ Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5126/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/I/2020
(Séance publique)**

Le Lundi 27 Juillet 2020 à 12h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 04/I/2020 en lot unique, qui a pour objet : **Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école Primaire ELQODS à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 25 000,00 DH (Vingt Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• 1 229 718,00 DH TTC (Un Million Deux Cent Vingt Neuf Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent:
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :
➢ Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5128/PA



ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION
N° 03/I/2020**

Le Lundi 27 juillet 2020 à 11h00min, Il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 03/I/2020, qui a pour objet : **Travaux D'extension de l'Ecole Nahda à la commune de Mohammedia, relevant de la Direction Provinciale de Mohammedia, AREF-CS.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Achats et Marchés, à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
Il peut être également téléchargé sur le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 25000,00 DH (Vingt CinqMille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de
1 465 630,00 DH (Un Million Quatre Cent Soixante Cinq Mille Six Cent Trente Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent:
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article4 du règlement de consultation.

N.B :
➢ Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

*Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5127/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/I/2020
(Séance publique)

Le Lundi 27 Juillet 2020 à 12h30, il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 05/I/2020 en lot unique, qui a pour objet : **Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial ABDRAHMANE ECHANAF à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- **45 000,00 DHS (Quarante Cinq Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **2 018 280,00 DHS TTC (Deux Million Dix Huit Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

- > Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5129/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Commune de Marrakech
Wilaya de la Région de Marrakech Safi
Préfecture de Marrakech
Direction Générale des Services
Division des Marchés
Service des affaires administratives



Avis modificatif de Report d'appel d'offre

N° 28/2020/C.M (Séance publique)

Le Président de la Commune de Marrakech porte à la connaissance du public que l'appel d'offre n° 28/2020/C.M du 16 Juillet 2020 à Onze Heures

Concernant :

* **Gestion déléguée des services de propreté de La Commune de Marrakech comprenant :**

- La collecte et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés

- Le nettoyage des voies et places publiques

- ❖ Lot n° 1 : Zone Arrondissements Ennakhil Guéliz , Médina et Sidi Youssef Ben Ali
- ❖ Lot n° 2 : Zone Arrondissement Ménara

Sera reporté pour le 13 Aout 2020 à Onze Heures au lieu du 16 Juillet 2020 à Onze Heures

N° 5130/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DUE

Vu la décision du gouverneur de la province youssoufia numéro 33 en date du 01 /07/ 2020 , il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 20 jour à partir 24 /07/2020 sur le projet d'une carrière d'extraction concassage, criblage et lavage des matériaux alluvionnaires sur Oued Tensift commune sidi Chiker province de Youssoufia, au profit de la société **Nouvelles Etudes Techniques d'ingénierie**

N° 5131/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Conseil Provincial de Settat

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 5/BP/2020
DU 15/07/2020 A 11 HEURES

Il est porté à la connaissance du public intéressé par l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 5/BP/2020 du 15/07/2020 à 11 heures relatif aux **Travaux de construction de réservoirs équipés pour l'alimentation en eau potable de certains douars des communes relevant de Province de Settat (lot1)- Province de Settat** , a connu des modifications au niveau des quantités du bordereau des prix-détail estimatif et au niveau du montant de l'estimation des coûts des prestations du maître d'ouvrage et ce comme suit :Le montant de l'estimation des coûts des prestations du maître d'ouvrage : lire 2.903.832,00dh au lieu 2.885.232,00dh.

Ces modifications sont mises en ligne au Portail Marocain des marchés publics. Le reste sans changement.

N° 5132/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE OUARZAZATE
COMMUNE D'OUARZAZATE

Objet : Avis de report de la date d'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert
N° 13/SDT/2020

Le président de la Commune d' Ouarzazate porte à la connaissance du public que l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N° : **13/SDT/2020** relatif à la : **Assurances des membres du Conseil de la Commune d'Ouarzazate, Assurance incendie et responsabilité civile de la Commune d'Ouarzazate et Assurances de la main d'œuvre occasionnel de la Commune** », publiée dans le journal Libération N° : **9040** en date du **13-14/06/2020** est reportée.

Par conséquent, la date est comme suit :

- Au lieu de : **07 Juillet 2020 à 10h.**
- Lire : **14 Juillet 2020 à 10h.**

N° 5133/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL HAJEB
CAIDAT BNI MTTIR
COMMUNE D'AIT NAAMANE

Avis de concours

Le président de la commune d'Ait NAAMANE, organisera le **08/08/2020** à huit heure trente minute du matin au siege de la commune, un concours de compétence professionnelle pour occuper Un (1) poste de Adjoint Administratif 2^{ème} grade, au profit des fonctionnaires de la commune d'Ait Naamane ayant six ans d'ancienneté dans le grade de Adjoint Administratif 3^{ème} grade.

Les fonctionnaires intéressés doivent déposer leurs demandes de candidature au service personnel de la commune d'Ait Naamane avant **31/07/2020.**

N° 5134/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DEL'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

DÉPARTEMENT DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N°05/2020

Le 27 Juillet 2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES DOUARS RELEVANTS DE LA COMMUNE TERRITORIALE HMER LAGLALCHA TRANCHE 1, PROVINCE DE TAROUDANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settati-M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 700,00dh(Cinq Mille Sept Cent dirhams)
* L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 384000.00dh (Trois Cent Quatre Vingt Quatre Mille dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;

- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 7 du règlement de consultation. Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc : Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément suivant :DI7

* Pour les concurrents non

installés au Maroc : Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation. N° 5137/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
PROVINCE DE FQUIH
BEN SALAH
COMMUNE DE FKIH
BEN SALAH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°06/2020

Le 28/07/2020 à 11Hdu matin, il sera procédé, dans le Bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DES QUARTIERS SOUS EQUIPES DE LA VILLE DE FKIH BEN SALAH, Lot ASSAINISSEMENT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à 75.000,00 Dh (Soixante-quinze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 715 865,84 DH (Quatre millions sept cent quinze mille huit cent soixante cinq dirhams et quatre vingt quatre centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Chaque concurrent doit présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement, du transport et de

logistique suivant :
Qualification : C3 Classe 3
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation. N° 5138/PA

STE « SOJIFAL HOLDING »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 04.06.2020 de la société « SOJIFAL HOLDING » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 3. Lot 18 Annis Merja Zouagha Route Ain Chkef.

* Le transfert du siège social de la Société de Fès, 3 Lot 18 Annis Merja Zouagha Route Ain Chkef, pour le fixer à Fès : Magasin N°1 Warda 24 Côté Petrolium.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 02.07.2020 sous le n° de dépôt 1523/2020, et le RC n° 54 693.

LE GERANT N° 5139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DE L'EAU

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET
DE LA PLANIFICATION DE L'EAU



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

AVIS RECTIFICATIF N° 5

L'avis publié de l'appel d'offres ouvert n° 01/2020/DRPE(AFD) pour Etude de réutilisation des eaux usées épurées des centres d'Al-Hoceima, Béni Bouayach-Imzouren et les centres avoisinants est rectifié comme suit :

- **Au lieu de :**

Le 06 Juillet 2020 à 10Heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de la Recherche et Planification de l'Eau à Rue Hassan Ben Chekroune Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

.....

- **Lire :**

Le 21 Juillet 2020 à 10Heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de la Recherche et Planification de l'Eau à Rue Hassan Ben Chekroune Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert

.....

Le reste est inchangé

N° 5135/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
10/ANP/DRPJLJL/2020

SEANCE NON PUBLIQUE

Le 28/07/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El JADIDA -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

FOURNITURE DE VÊTEMENTS ET ARTICLES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DES PORTS DE LA DRPJ_DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'EL JADIDA (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **3 000,00** TROIS MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **224 496,00** TTC
DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports d'EL JADIDA -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA
*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Les concurrents devront soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage un échantillon de chaque article du bordereau des prix.

Les échantillons demandés doivent être déposés au bureau d'ordre de la Direction Régionale des ports d'El Jadida au plus tard le 27/07/2020 à 16H00, contre délivrance d'un accusé de réception.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés- au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N° 5136/PA

MENA .C.P.
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 27.000.000 de dirhams
Siège social : 23, Rue Ibnou Hilal - Quartier Racine, Casablanca R.C. : Casablanca n° 174125
MODIFICATION DES MODALITES DE CONVOCAIION DES ASSEMBLEES GENERALES
I. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 Octobre 2019 a décidé de modifier les modalités de convocation des Assemblées Générales et mis à jour l'article 26 des Statuts relatif à la convocation des Assemblées.
II. Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 26 Juin 2020 sous numéro 737361.
Pour extrait et mention
N° 5140/PA

MENA .C.P.
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 27.000.000 de dirhams
Siège social : 23, Rue Ibnou Hilal - Quartier Racine, Casablanca R.C. : Casablanca n° 174125
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE 27.000.000 DH A 29.500.000 DH
I. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Décembre 2019 a décidé une augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 2.500.000 dirhams pour le porter de 27.000.000 de dirhams à 29.500.000 dirhams par émission au pair de 25.000 actions nouvelles à libérer de la totalité lors de la souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la société par la Société « MCP HOLDINGS LIMITED », ainsi que l'atteste l'arrêté de compte courant créditeur établi par le Directeur Général et certifié exact par le Commissaire aux comptes.
II. Le Directeur Général a établi en date du 30 Décembre 2019 la déclaration de souscription et de compensation à laquelle a été joint l'état du souscripteur.
III. Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations du 30 Décembre 2019 a constaté que :
- MCP HOLDINGS LIMITED s'est libérée de la totalité de sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société d'un montant de 2.500.000 dirhams ;
- l'augmentation du capital social à 29.500.000 dirhams est définitivement réalisée ;
- l'article 7 des Statuts est mis à jour en conséquence.
IV. Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 26 Juin 2020 sous numéro 737363.
Pour extrait et mention
N° 5141/PA

SOCIETE DE MONTAGE ET DES TRAVAUX SPECIALISES DE SOUDURE "SMTSS" SARL AU
Au capital de 1000 000.00Dhs
Siège social: APPT 01 IMM 09 LOTIS MIFTAH RAHA QU LAMIA SAFI
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/06/2020 les associés de la « SOCIETE DE MONTAGE ET DES TRAVAUX SPECIALISES DE SOUDURE "SMTSS" SARL AU » ont décidé ce qui suit :
1- Cession des parts sociales de Mme BELHAJ RAJA à Mr SAID FAYAZID, 5000 parts sociales.
2- Mr ES-SAID BALTAR a démissionné de sa fonction de gérant;
3- La société sera valablement engagée pour tous les actes et opérations la concernant par la gérance de Mr ELKERRAM AHMED.
4- La société sera valablement engagée pour tous les actes et opérations la concernant par la signature de Mr SAID FAYAZID.
5- La nouvelle répartition du capital en fonction du nombre de parts sociales : Mr SAID FAYAZID 10 000 parts.
6- La société SARL prend une nouvelle forme juridique société à responsabilité limitée de fait d'associés unique SOCIETE DE MONTAGE ET DES TRAVAUX SPECIALISES DE SOUDURE (SARL AU).
7- Mise à jour des statuts;
8- Pouvoirs à conférer.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Safi le 02/07/2020. Sous le numéro 417.
N° 5142/PA

Constitution Société INAIZ PRO S.A.R.L
Aux termes d'un acte SSP en date du : 07/02/2020 il a été établi Les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : la société a pour objet :
1) Entrepreneur de Travaux Divers ou de Constructions.
2) Négociant.
RAISON SOCIAL : Société INAIZ PRO S.A.R.L
SIEGE SOCIAL : Oujda, BD ALLAL ELFASSI BLOC 61 2EME ETAGE N° 7.
DUREE DE VIE : 99ANNEES
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 dirhams souscrit en numéraire et divise en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune.
- Pour Mr. ZIANI ABDERRAZAK ... 500 Parts
- Pour Mr. AMINE ABDELLATIF 500 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr ZIANI ABDERRAZAK et AMINE ABDELLATIF pour une durée illimitée.
N° 5143/PA

ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et termine le 31 décembre de chaque année et pour le premier exercice elle termine le 31 décembre 2020
LE BENEFICE : Cinq pour cent (5%) à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 29/06/2020 RC N° 35129
N° 5143/PA

MERRY WORK "S.A.R.L"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 23/03/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
D E N O M I N A T I O N : MERRY WORK "S.A.R.L"
OBJET : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 46 BD ZERKTOUNI ETG 2 APPT N°6.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:
- Mr EL MARAHI ABDERRAZAK... 500,00 Parts
- Mr EL BACHA ABDESADEK ... 500,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par le gérant : Mr EL MARAHI ABDERRAZAK.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°463007.
Pour extrait et mention
N° 5144/PA

FiduExpress Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 16/06/2020 il a été établi les statuts d'une Société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: CMB MONTAGE S.A.R.L AU
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.
Objet : ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION METALLIQUES
Capital Social : 10 000.00 DHS,
Gérance : M. HEL BAHLOULI AHMED
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 29/06/2020 sous les N°604 et 25511
N° 5145/PA
OGO PRESTIGE- SARL AU
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 17.10.2019, il a été établi les Statuts d'une

Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : OGO PRESTIGE
Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE.
Objet: FABRICATION ET VENTE DES PRODUITS DE NETTOYAGE.
Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Madame AMINA EL FARGOUG ... 1000 parts sociales.
GERANCE : Madame AMINA EL FARGOUG, gérant unique de la Société.
La société est engagée par la signature du gérant unique Madame AMINA EL FARGOUG.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 25.11.2019 sous le N° 721025. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 448941.
N° 5146/PA

Constitution AKOUA VERRE SARL
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : AKOUA VERRE SARL
Objet :
- Vente et installation de tous types de verre ;
- Travaux divers ou de construction ;
- Import-export
Durée : 99 ans
Siège social : LOT 341 LOTISSEMENT ALMARJANE -SAFI
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dirhams, il est divisé en 10.000 parts de 10,00 dhs chacune attribués comme suit :
- M. KOUAR MOHAMED AMINE: 4.000 Parts
- Mlle KOUAR FATIMAEZZAHRA : 2.000 Parts
- Mlle KOUAR IMANE: 2.000 Parts
- Mlle KOUAR SABRINE: 2.000 Parts
La gérance : M. KOUAR MOHAMED AMINE est nommé gérant associé de la société.
Signature : La société sera valablement engagée pour tous les actes administratifs la concernant par la simple signature de M. KOUAR MOHAMED AMINE à l'exception de toutes les opérations et les documents émanant et libellé par la Banque pour et par la société doivent être signés conjointement par M. KOUAR MOHAMED AMINE et Mlle

KOUAR FATIMAEZZAHRA.
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 10475 du 29/06/2020.
N° 5147/PA

«NADOR DES COMPTEES» CONSTITUTION
I/ Aux termes d'un ASSP en date du 18/06/2020 à Nador, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION : « NADORLOT » SARL
OBJET SOCIAL :
• ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.
• PROMOTEUR IMMOBILIER.
• NEGOCE.
SIEGE SOCIAL: Lotissement El Omrane N° 3075 Selouane, Nador.
DUREE: 99 ans.
CAPITAL: Fixé à 100.000.00 dhs
*Mr. AZZAMMOURI BOUBKER... 500 parts
*Mlle. AZZAMMOURI MERIEM... 500 parts
GERANCE: Confiée à Mr. AZZAMMOURI BOUBKER & Mlle. AZZAMMOURI MERIEM.
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES: 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T. 1ère instance de Nador, Le 02/07/2020, N° 738 et Registre de Commerce N°20071.
POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION
N° 5148/PA

Société " RIAD ZAZO " S.A.R.L UNIQUE
Au terme d'un acte S.S.P en date du 08/06/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L ayant les caractéristiques suivant :
• Dénomination : " RIAD ZAZO "
• Forme juridique: S.A.R.L UNIQUE
• Objet social : L'exploitation de café, salon de thé, restauration traditionnelle.
• Siège social: 29 LOT RIAD BERNOUSSI 2 MAGASIN N 8 ET 9 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
• Durée : 99 ans
• Capital social : 100 000,00 DHS réparti en 1000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libéré, numérotées de 1 à 1000 et attribuées en totalité à Mr ABIDI KAMAL GÉRANCE : ABIDI KAMAL, nommé gérant de la société pour une durée illimitée.
• Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca, et la société est immatriculée au registre de commerce sous le n° 463939
N° 5149/PA

Société " TIAN KOMG ZHI JING " S.A.R.L
Aux Terme d'un acte sous seing privé en casa date du 19/06/2020 Casablanca il a été établi les Statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivant :
- Dénomination Sociale: « TIAN KOMG ZHI JING »
- Forme Juridique : SARL
- Capital : Le capital social est fixé à la somme de 100 000.00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100. DHS, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs ; savoir :
- Mr. MA JIAJUN ... 600 Parts
- Mme. YANG HONGFANG... 200 Parts
- Mr. CAI JIANBING ... 200 Parts
- Siège Sociale : RUE 7 N 5, 2EME ETAGE APPT N° 4 SAADA, SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : IMPORT, EXPORT, VENTE EN GROS.
- Gérance : Mr. MA JIAJUN, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, et La Société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 463941.
N° 5150/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99
SOCIETE « YASNIS CAR » S.A.R.L A.U LOT JNANATE 25 RUE 78 N° 20 SIDI MAAROUF CASABLANCA
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * YASNIS CAR * S.A.R.L A.U du 22/06/2020 enregistré Le 30/06/2020, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
* La Démission de Mr OUARDI MOUNIR des ses fonctions de Gérant Unique dans la Société « YASNIS CAR » S.A.R.L A.U
* La Nomination de Mr AHGUIGACH HICHAM en tant que Nouveau Gérant Unique de la Société «YASNIS CAR» S.A.R.L A.U
* La Modification de l'Article 17 des Statuts
* La Mise à Jour des Statuts (Approbation des statuts de la société suite aux différentes modifications)
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 02/07/2020 Sous N° 738049 dont R.C N° 371.183 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 5151/PA

Direction Régionale
CNSS Fès Saïss
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert
AOO n° 02/2020
Le Mercredi 29/07/2020 à 10h00mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 02/2020, pour les Travaux d'aménagement de l'agence CNSS Taza, Lot unique:
Lot Unique : Travaux d'aménagement de l'agence CNSS Taza
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Moyens Généraux/Division Ressources de la Direction Régionale CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.cnss.ma), Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
• Lot Unique : (8072.00 Huit Mille Soixante Douze Dhs).
L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• Lot Unique : (269072.00 : Deux Cent Soixante Neuf Mille Soixante Douze Dirham TTC).
Le contenu, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés et commandes de la CNSS du 09 Novembre 2016.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Moyens Généraux précité ;
• soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Moyens Généraux précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'article 131 du règlement CNSS du 09 Novembre 2016.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 5152/PA

Caisse Nationale
de Sécurité Sociale
Direction Régionale Fès
Saïss
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert n° 03/2020
Le Mercredi 29/07/2020 à 12heures 00mn, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale Fès Saïss, sis au 1er étage, n° 13 rue Qatar

VN Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2020, Relatif à L'acquisition, l'installation et la mise en marche des Climatiseurs, pour la Direction Régionale Fès Saïss et les agences rattachées en lot unique:
Lot unique : L'acquisition, l'installation et la mise en marche des Climatiseurs, pour la Direction Régionale Fès Saïss et les agences rattachées.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Régionale, Division Ressources 1er étage sis au n° 13 rue Qatar VN Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma),
Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
• Lot unique : (Deux Mille Cent Dirhams) 2100.00 dhs.
L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
• Lot unique : 69566.36 Dhs TTC (Soixante Neuf Mille Cinq Cent Soixante Six Dirhams et 36 Centimes TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés et commandes de la CNSS du 09 Novembre 2016.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• soit déposer leurs dossiers, contre récépissé leurs plis dans le bureau de Direction Régionale, Division Ressources premier étage sis au 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès.
• Soit déposer leurs dossiers, sur le portail www.marchespublics.gov.ma
• soit remettre leurs dossiers au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Le soumissionnaire doit présenter au moins deux (2) attestations de référence dont le montant de chacune dépasse 70 000.00 dhs TTC.
N° 5153/PA

Royaume du Maroc
Ministère du tourisme,
de l'artisanat,
du transport aérien de
l'économie sociale,
Chambre d'artisanat
De l'Oriental
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 01-2020-CAO
Le 28/07/2020 à 12H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Chambre de l'Artisanat de l'Oriental adresse Rue Al Mouahidine- Oujda- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix N° 01-2020-CAO, pour le gardiennage et de surveillance des locaux administratifs du siège de la chambre de l'artisanat de l'oriental et ses annexes (en lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service administratif, financier et Affaires juridiques de la Chambre de l'Artisanat de l'Oriental, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams (20 000,00Dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 645 097,87 dhs (Six cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-neuf dirhams et 87 cts) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau du service administratif, financier et Affaires juridiques indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Conformément à l'article 7 de l'arrêt du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014) les concurrents peuvent, soit s transmette leur dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 précité.
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5154/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
DIVISION DES A.A.F
SERVICE R.F
972/2020
AVIS MARCHE

NEGOCIE AVEC
PUBLICITE
PREALABLE ET MISE
EN CONCURRENCE
N°14 / 2020
Mardi 14/ 07/ 2020 à 12h00 sera procédé au siège de la commune de BENGUERIR (salle de Réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre Négociée pour :
L'AFFERMAGE DE L'AIRE AUX BESTIAUX DE L'AUX AL ADHA EXERCICE 2020
LE COUT ESTIMATIF EST DE 140.000,00DH
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès de la régie communale,
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau d'ordre.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.
Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces conformes à celles prévues aux articles 25 du décret n°2.12.349 du 08 jomada 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle à savoir :
I - DOSSIER ADMINISTRATIF :
- déclaration sur l'honneur
- La ou les pièces justificatives les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière
- Copie conforme de cahiers des charges (CPS)
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixée à : 10.000,00 DH
- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
- Copie conforme de C.I.N
II - DOSSIER TECHNIQUE :
- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu la date la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
DERNIER DELAIS DE DEPOSITION DES OFFRES : LE 14/07/2020 A 11H DU MATIN.
A NOTER : LE PAYERMENT DU LOYER SERA EFFECTUE PAR CHEQUE CERTIFIE OU EN ESPECE LE JOUR MEME DE L'A.O.
N° 5155/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture de Beni-
Mellal_Khénifra
Direction Provinciale de
l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°16/2020
Le Mercredi 29 Juillet
2020 à 10 heures, il sera
procédé dans la salle de
réunion de la Direction
Provinciale de l'Agriculture
d'Azilal à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
ayant pour objet : Assis-
tance technique pour la
supervision et le suivi
technique des travaux de
plantation d'avandier, de
noyer, de caroubier et
d'olivier sur une superfi-
cie de 950 ha, dans la zone
d'action de la Direction
Provinciale de l'Agriculture
d'Azilal, Province
d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direc-
tion Provinciale de l'Agricul-
ture d'Azilal, et il peut
être également téléchargé
à partir du Portail des
marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.
ma,
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme
de : Vingt Cinq mille Di-
rhams (25 000.00 dhs)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Un million
cent quatre mille dirhams
(1 104 000,00 dhs)
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27, 29 et
31 du décret n° 2-12-349
relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture d'Azilal;
• Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité;
• Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés Publics.
• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Conformément aux dispo-
sitions du décret n°
2.98.984 du 22 mars 1999,
les concurrents doivent
fournir une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat d'agrément dans
le domaine des études
agricoles (D9).
Pour les concurrents non
installés au Maroc, ils doi-
vent produire le dossier
technique tel que prévu
dans le règlement de
consultation
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
par l'article 7 du règle-
ment de consultation.
N° 5156/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED
NOUN
PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION
DES BUDGETS
ET MARCHES
Avis d'appel d'offres
ouvert
N° 01/BG1/2020
Le 28/07/2020 à 11h00
min Il sera procédé, au Se-
crétariat Général de la
Province de Guelmim à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix pour
l'achat de fournitures de
bureau, papeterie, fourni-
tures pour le matériel
technique et informatique
et fournitures de transmis-
sion pour le compte de la
Province de Guelmim.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la Divi-
sion des Budgets et Mar-
chés de cette Province, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme
de Vingt Mille Dirhams
(20.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de Quatre
Cent Vingt-trois Mille
Deux Cent Quatre Vingt
Sept Dirhams et Soixante
Centimes (423.287,60
Dhs).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29, 31 et 148 du dé-
cret n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis
par voie électronique au
portail des marchés pu-
blics www.marchespu-
blics.gov.ma.
- Soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau d'ordre de
cette Province.
- Soit les déposer contre
récépissé dans le bureau
précité.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les échantillons, exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être dépo-
sés à la Division des Bud-
gets et Marchés avant le
27/07/2020 à 11h00 min
(Heure limite pour le
dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règle-
ment de consultation.
N° 5157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE DAR
BOUAZZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/2020

(Séance publique)
Le Mardi 04 Août 2020 à 11 h, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif aux Travaux d'aménagement des voies et d'éclairage public de la RP 3001 et de la RP3012 sises à la commune DAR BOUAZZA - Province de Nouaceur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :350.000,00 DHS (TROIS CENT CINQUANTE MILLE DHS).
L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 2.2.518.409,20 DHS TTC (VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT NEUF DIRHAMS ET VINGT CENTIMES).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les prospectus et notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service des marchés de cette commune avant Le 04 Août 2020 à 16 heures 30 min (comme heure limite)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 5163/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°02/2020/INDH

Le Lundi 27 Juillet 2020 à 14H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements primaires situés en milieu urbain dans le cadre de "l'Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20.000.00 Dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent quatre vingt huit mille six cent vingt cinq dhs TTC et 65 Cts (788.625.65 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons pour tous les prix de la fourniture scolaire (les manuels ne sont pas concernés), exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia au plus tard le 24 Juillet 2020 à 12 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.
N° 5164/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA

SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°03/2020/INDH
Le Lundi 27 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements primaires situés en milieu rural dans le cadre de "l'Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20.000.00 Dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million six cent cinquante six mille trois cent quarante trois dhs TTC et 38 Cts (1.656.343.38 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons pour tous les prix de la fourniture scolaire (les manuels ne sont pas concernés), exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia au plus tard le 24 Juillet 2020 à 12 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE

DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°04/2020/INDH

Le Lundi 27 Juillet 2020 à 10 H , il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements secondaires situés en milieu rural dans le cadre de "l'Initiative Royale un million de cartable" au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20.000.00 Dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent quarante deux mille cent quatre vingt neuf dhs TTC et 27 Cts (842.189.27 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons pour tous les prix de la fourniture scolaire (les manuels ne sont pas concernés), exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia au plus tard le 24 Juillet 2020 à 12 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.
N° 5166/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 06/BG /2020

Le 28/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à :

ETABLISSEMENT DES ETUDES TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE POSTES DE COMMUNICATIONS ET DES LOGEMENTS DE FONCTION A LA VILLE DE BENI MELLAL RELIANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 Dhs (Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 283.500,00 dhs (Deux Cent Quatre Vingt Trois Mille Cinq Cent Dirhams)
Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014, relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret 2-12-349, précité ;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M./SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :
Copie légalisée du certificat d'agrément, domaine d'activité: D14.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 5167/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
PACHALIK
DE TAMANAR
COMMUNE
DE TAMANAR
DIRECTION
DES SERVICES

BUREAU DES ETUDES
ET MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020/CT

Le 04 Août 2020 à 10H30, Il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de Construction de deux ouvrages d'art au centre de Tamanar Province Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune de Tamanar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000 ,00 DH (Trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.279.140,55 dhs (Un million deux cent soixante dix neuf mille cent quarante dhs, cinquante cinq centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune de Tamanar.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le 27 Juillet 2020 à 10 heures et demi du matin. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 5168/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNEAIN LEUH
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°04/2020 /C.A.L
Le Mardi 28 juillet deux mille vingt, à 12 h, il sera procédé dans La salle de réunion de La commune d'Ain leuh à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'exploitation provisoire des parkings autos-camions-et-motocycles sis à Ain leuh comme désignés au cahier de charge article 02. La durée d'exploitation : une Année.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4.000,00 dirhams L'estimation du cout d'af-fermage annuel établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 16 000,00dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dubureau de recettes, relevant de commune Ain leuh. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi quele dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux mar-

chés publics. Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récé-pissé leurs plis aubureau de recettes, relevant de la commune Ain leuh. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. - Soit les remettre au pré-sident de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-verture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règle-ment de consultation.

N° 5169/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNEAIN LEUH
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°05/2020 /C.A.L
Le Mardi 28 juillet deux mille vingt, à 10 h, il sera procédé dans La salle de réunion de La commune d'Ain leuh à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'affermage du souk hebdomadaire de la commune d'Ain leuh La durée d'exploitation : une Année.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 dirhams L'estimation du cout d'af-fermage annuel établie par le maître d'ouvrage

est fixée à la somme de : 80 000,00dhs. Quatre vingt mille dhs. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dubureau de recettes, relevant de commune Ain leuh. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi quele dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux mar-chés publics.

Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récé-pissé leurs plis aubureau de recettes, relevant de la commune Ain leuh. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les remettre au pré-sident de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-verture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règle-ment de consultation.

N° 5170/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 31/2020**

Le 29 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RN.16 DU PK 55+300 AU PK 143+000, LA RN 2 DU PK 24+400 AU PK 50+000 ET LA RR 417 DU PK 50+000 AU PK 73+800. PROVINCE DE TETOUAN ET PREFECTURE M'DIQ-FNIDEQ (PLAN DE CAMPAGNE 2020.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan. (Service Gestion et Programmes Bureau des Marchés). 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Six mille (6.000,00) Dirhams**
L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Quatre cent mille six cent quatre vingt (400.680,00) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B.3 : Ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement.	5

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 7 de règlement de la consultation.

N° 5174/PA

**L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°: 35/2020/ KH
Le 28/07/2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Etude de construction de la route non classée reliant Bousaaden et Ighrerm Aousser sur une longueur de 11 Km dans la Province de Khemisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille Dirhams (2.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent vingt trois mille six cent Dirhams (123.600,00 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5171/PA

**Convocation à l'Assemblée Générale
Extraordinaire de la société anonyme :**

MAROC PHAGRO

qui aura lieu à 77 QUARTIER INDUSTRIEL
TAKADOUM, Rabat
en date du : Samedi 12/07/2020 à 15h00.

Ordre du jour :

- Admission de nouveaux actionnaires
- Régularisations comptables et leurs approbations-Réduction de capital social
- Mise à jour des statuts-Divers -Pouvoirs.

N° 5172/PA

**ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSET**

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 36/2020/KH**

Le 28/07/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement des routes relevant de la Province de Khemisset en trois lots:

- ❖ **Lot 1 : Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement de la route suivante :**
 - **RP 409 du PK 39+000 au PK 74+000**
- ❖ **Lot 2 : Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement des routes suivantes :**
 - **RP 7300 du PK 23+000 au PK 25+000 ; du PK 31+000 au PK 33+000**
 - **RP 4324 du PK 3+000 au PK 5+000 ; du PK 15+000 au PK 20+000 ; du PK 22+000 au PK 26+000**
 - **RP 4314 du PK 1+000 au PK 5+000**
- ❖ **Lot 3 : Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement des routes suivantes :**
 - **RP 4302 du PK 4+000 au PK 6+000**
 - **RP 4313 du PK 2+000 au PK 7+000**
 - **RP 4303 du PK 0+000 au PK 11+000**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n°1	2.000,00 dhs (Deux mille dirhams)
Lot n°2	3.000,00 dhs (Trois mille dirhams)
Lot n°3	1.500,00 dhs (Mille cinq cent dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Lot n°1	91.488,00 Dhs (Quatre vingt et onze mille quatre cent quatre vingt huit dirhams)
Lot n°2	175.176,00 Dhs (Cent soixante quinze mille cent soixante seize dirhams)
Lot n°3	70.788,00 Dhs (Soixante dix mille sept cent quatre vingt huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5173/PA